



Rencontre fournisseurs secteur du bâtiment

19 avril
2017

Les achats de travaux de Bâtiments à Paris

Julien Bargeton, adjoint à la Maire de Paris en charge des finances, du suivi des SEM, des concessions, des marchés et de la politique achat

Deux Objectifs

**Construire
SOBRE et ROBUSTE
en privilégiant la
QUALITÉ d'USAGE**

**La
TRANSITION
ENERGETIQUE
et la mise en œuvre du
Plan Climat de la Ville de
Paris**

Deux outils majeurs

**Un 1^{er} schéma parisien
de la commande
publique responsable**

**Une nouvelle
réglementation de la
commande publique
apportant plus de
souplesse et de
possibilités**

Trois enjeux prioritaires

Économie budgétaire
En réduisant les coûts
de construction et de
rénovation

**Développement social
et solidaire**

**Développement
environnemental
pour améliorer la qualité
de vie à Paris : Le
RÉEMPLOI**



Présentation des intervenants

DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS

- **Emmanuel MARTIN:** Responsable Achat Travaux de Bâtiments
- **Roxane BEYER:** Adjointe à la Responsable du Bureau des Marchés
- **Meriem BELKHODJA :** Adjointe à la Responsable du Bureau des Supports et Techniques d'Achat
- **Sylvie LAPINARD:** CSP Comptable Travaux Bâtiments

DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE

- **Philippe CAUVIN:** Directeur Adjoint du Patrimoine et de l'Architecture

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

- **Laurence FOUQUERAY:** Responsable du Département des Edifices Culturels et Historiques (DECH)

DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

- **Mathias GALERNE:** Service de l'Équipement

DIRECTION DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT

- **Amandine CABY:** Cheffe du Bureau Conduite d'Opération au Service d'Administration d'Immeuble



1. Politique, Organisation et Objectifs Achats de la Ville
2. Programmation Opérations Travaux 2017-2018
3. Participation à nos consultations et Fin de procédures
4. Suivi de vos factures et paiement
5. **Réponses** à vos questions



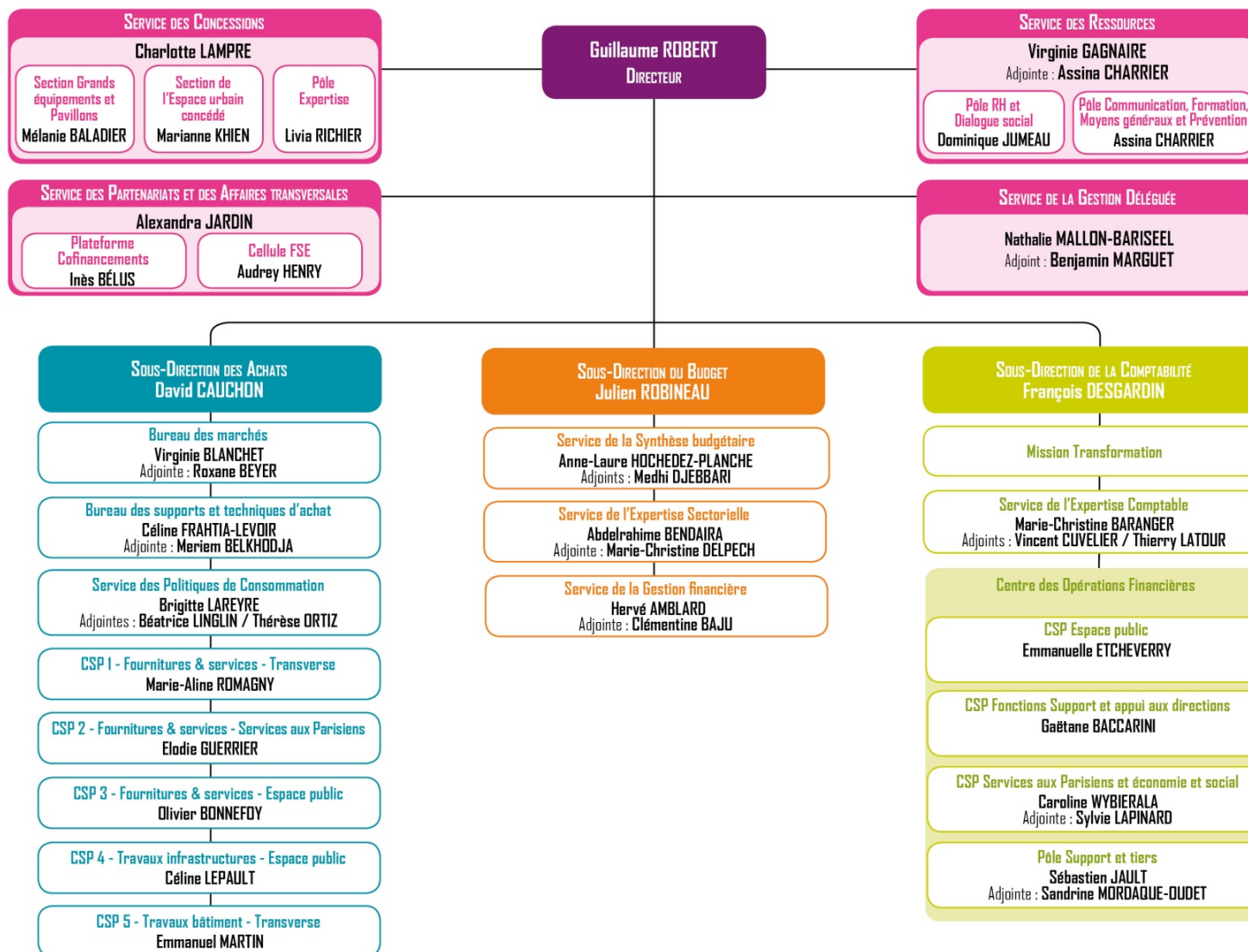
POLITIQUE, ORGANISATION ET OBJECTIFS ACHATS DE LA VILLE



Direction des Finances et des Achats

DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS

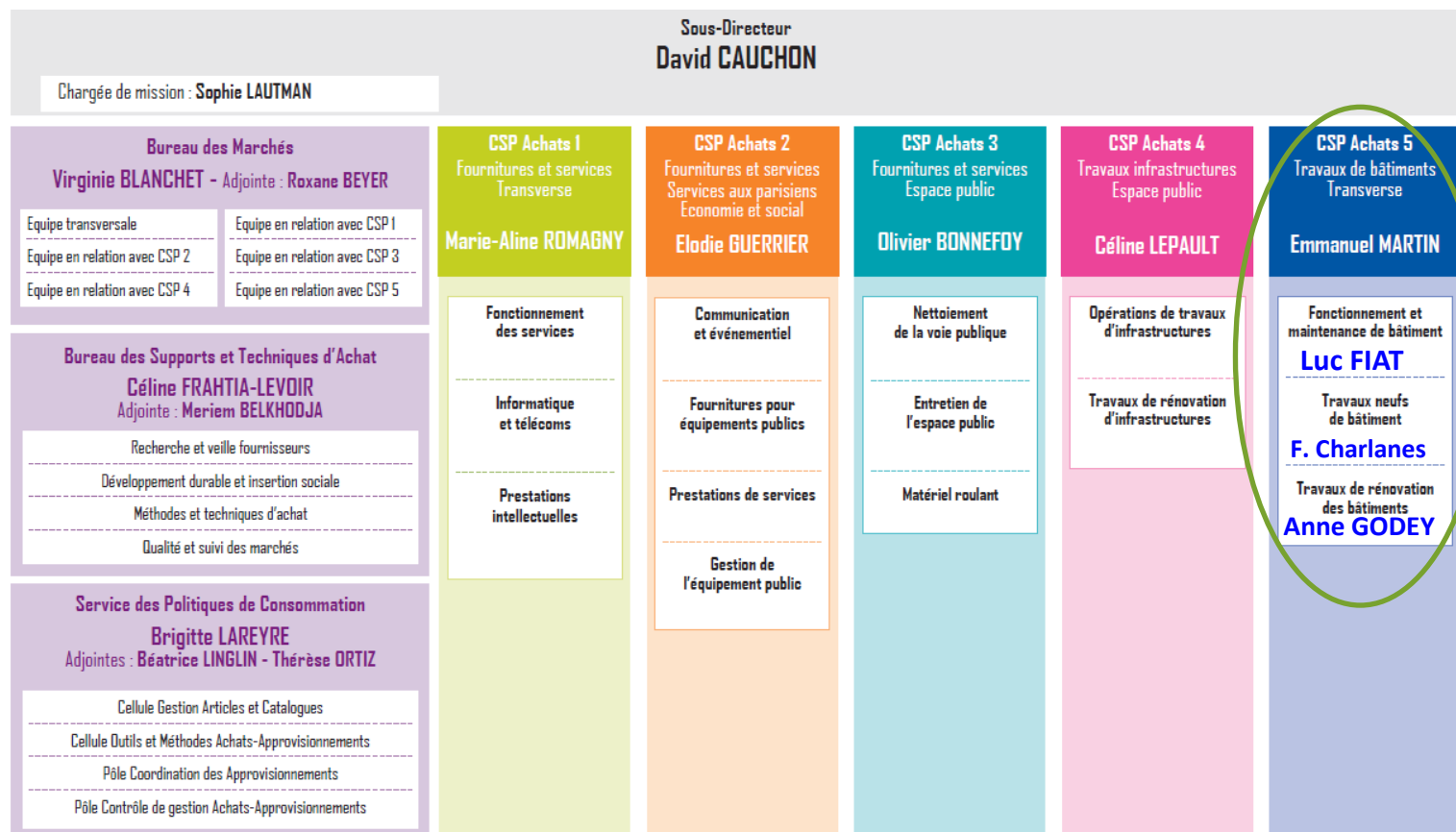
1^{er} mars 2017



Présentation de la Sous-Direction des Achats

Un bureau d'experts marchés

Des services composés d'acheteurs experts



Une structure dédiée au sourcing,
Au développement durable et à
l'insertion sociale

LES MISSIONS DE LA SOUS-DIRECTION DES ACHATS

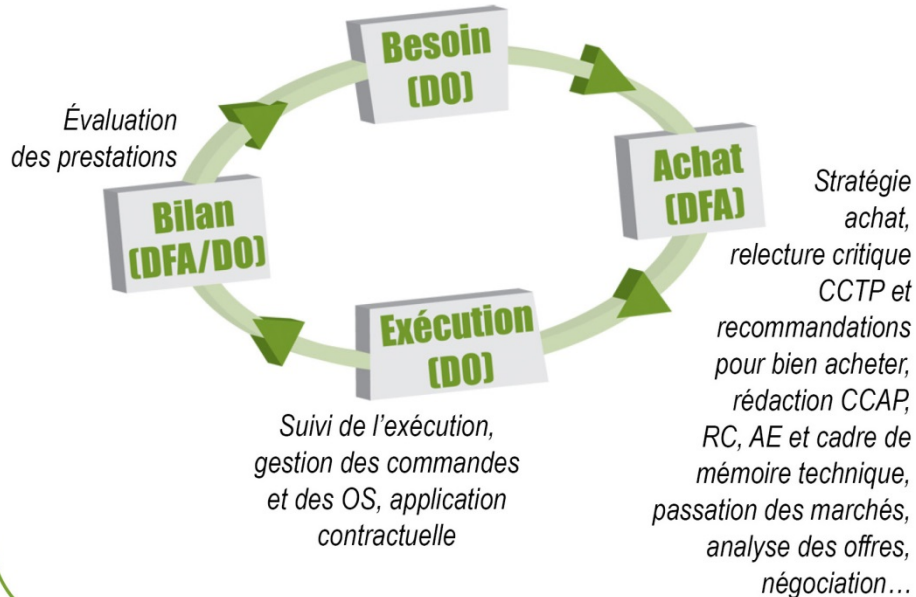


LA SOUS-DIRECTION DES ACHATS :

UN PARTENAIRE POUR TOUTES LES DIRECTIONS DE LA VILLE DE PARIS

Les principes directeurs de la répartition des rôles DFA/directions

*Recensement des besoins, chiffrage,
programmation, rédaction CCTP, pilotage relation
avec la maîtrise d'oeuvre*



La SDA assure la passation :

- des **marchés récurrents**
- des marchés sur les **opérations spécifiques**, dès :

– 500 k€ pour la DPA

– 90 k€ pour les autres directions



Paris, 1^{ère} ville à se doter d'un schéma de la commande publique responsable

Une adoption à l'unanimité le **16 février 2016** en **Conseil de Paris**

- AXE 1 : IMPULSER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE POUR UNE VILLE DURABLE
- AXE 2 : CONSTRUIRE UNE VILLE SOLIDAIRE
- AXE 3 : PARIS, VILLE EXEMPLAIRE



Accéder au **Schéma parisien de la commande publique responsable**

<http://www.paris.fr/actualites/paris-adopte-un-schema-de-la-commande-publique-responsable>



Schéma - AXE 1 : Impulser la transition écologique pour une ville durable

Principaux objectifs

- Définir des critères **d'économie circulaire** et un indicateur de l'empreinte écologique de la commande publique parisienne
- Favoriser l'économie d'usage et de la fonctionnalité
- Développer le **réemploi et le recyclage**
- Créer une plateforme d'échange et de partage des matériels usagés entre directions de la ville ou avec les structures de l'ESS
- Lutter contre l'obsolescence programmée
- Accentuer le **caractère durable de la construction et de la rénovation du bâti**
- Minimiser l'énergie grise
- S'engager sur des achats exemplaires



Schéma - AXE 2 : Construire une ville solidaire

1- Le retour à l'emploi des personnes en difficulté d'insertion socio-professionnelle

- **Via les clauses d'insertion**

Objectifs 2020 : 600 marchés clausés - 20% des marchés – 1 million d'heures générées – des parcours de qualité

- **Via les marchés d'insertion et les marchés réservés**

Objectifs 2020 : 100 marchés d'insertion et 25 marchés réservés au secteur protégé et adapté

- **Via les critères insertion sociale**

2- Une économie solidaire et des circuits courts

3- Lutte contre toutes les discriminations

- Actions de sensibilisation des acteurs économiques et des entreprises
- Promotion de l'égalité femmes-hommes
- Promotion de l'égalité sociale



AXE 3 : Paris, Ville exemplaire

1- Une méthodologie d'achat agile et une connaissance de l'offre renforcée

- Augmenter l'achat aux structures responsables grâce aux cartographies et aux sourcings
- Création d'une commission d'anticipation des marchés composée d'élus parisiens (vigilance sur les aspects «développement durable»)
- Déclinaison des grands objectifs du schéma dans les COP des directions
- Evaluation annuelle du schéma (suivi d'indicateurs comme l'empreinte écologique et l'achat social)

2- Diffusion de notre démarche d'achat responsable auprès des acteurs publics

Associer nos partenaires à notre démarche d'achat responsable :

- collectivités françaises et européennes
- bailleurs sociaux
- donneurs d'ordres publics (SNCF, La Poste, ERDF...)



Zoom sur l'amélioration de la qualité de l'air

La Ville est engagée dans un large processus pour améliorer la qualité de l'air

- Depuis le 15 janvier 2017, **Paris = zone à circulation restreinte (ZCR)**

Mise en place des vignettes Crit'Air

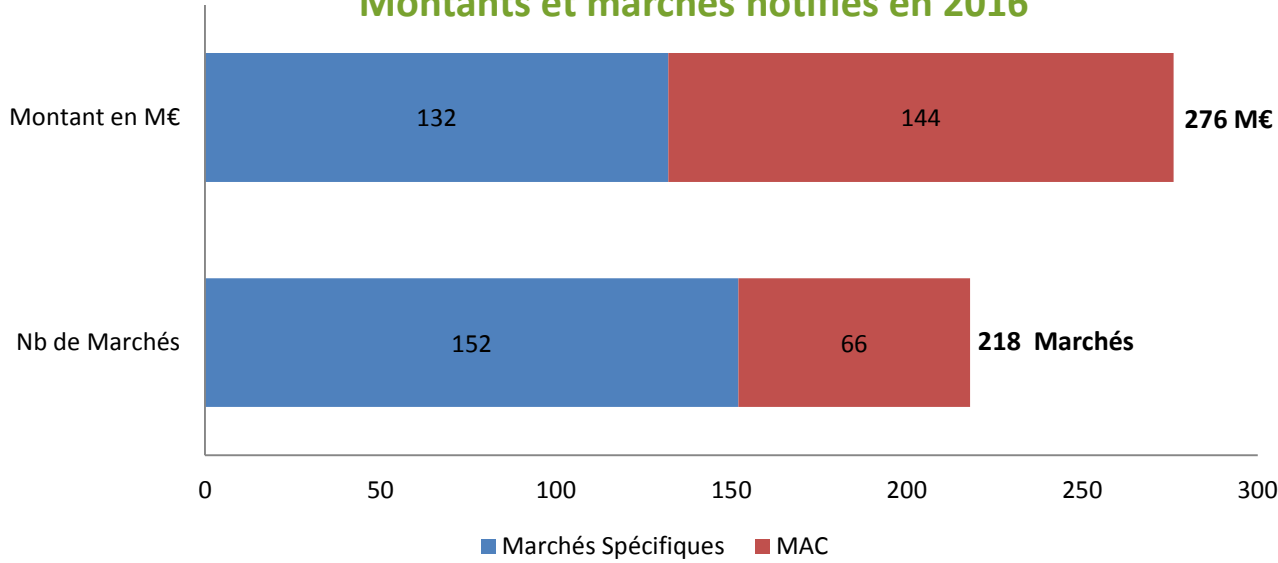
Interdiction de circuler dans Paris en semaine de 8h à 20h :

- **Depuis le 1^{er} juillet 2016**, pour les véhicules particuliers et camionnettes ne répondant pas à la **norme euro 2**
 - **Au 1^{er} juillet 2017, extension aux véhicules particuliers diesel et véhicules utilitaires légers euro 2** et aux poids lourds euro III
 - Autres étapes de restrictions de circulation prévues entre 2018 et 2020
 - Construction d'un **nouveau Plan Climat Air Energie** en cours
- Objectif : Paris, ville neutre en carbone et 100% ENR (énergies renouvelables) d'ici 2050 + renforcement du volet Air (rappel : **interdiction du Diesel à l'horizon 2020**)

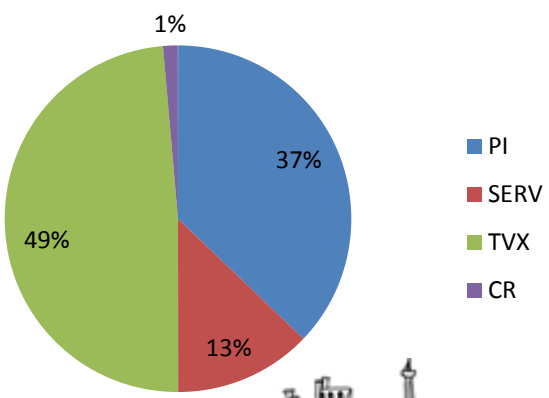


Travaux de Bâtiments (CSP5)

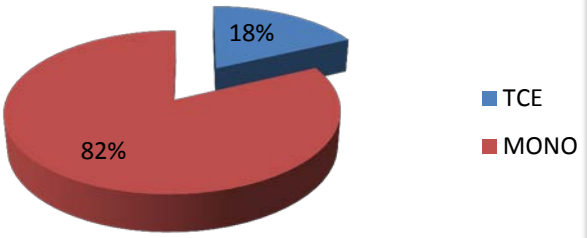
Montants et marchés notifiés en 2016



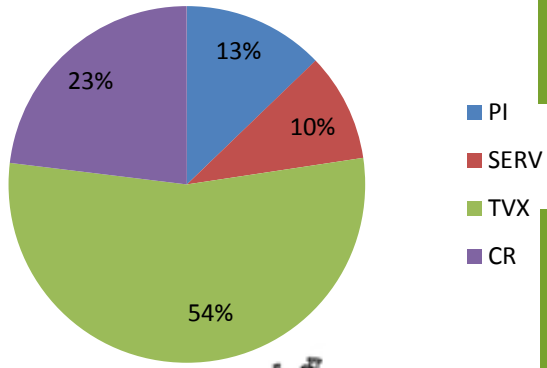
Répartition en Nb de Marché par typologie d'Achat



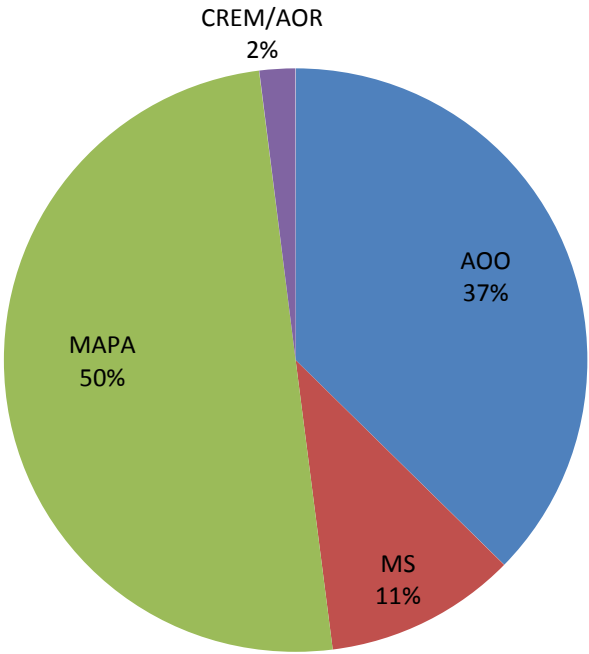
Répartition par Corps d'Etat en Nb de Marchés de Tvx



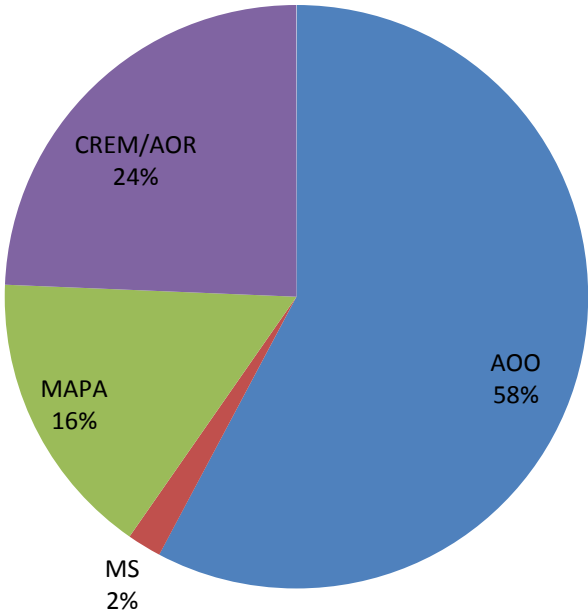
Répartition en Montant par Typologie d'Achat



Répartition par Nb de Procédures



Répartition en Montant



Les Procédures Concurrentielles avec Négociation

Les Objectifs

1. Favoriser la constitution de GME avec la phase restreinte
2. Travailler avec les entreprises dès la consultation (critères, négociation) pour se rapprocher des grands objectifs de la MOA
3. Optimiser l'efficacité de la commande publique : réduire les offres non conformes, inacceptables via la négociation pour éviter le travail inutile
4. Stimuler la concurrence, en offrant des garanties et en indemnisant les offres de qualité non retenues.

Le principe :

- Une procédure restreinte avec une phase de 30 jours de candidature
- Tous les candidats acceptables sont admis à remettre une offre
- Toutes les offres sont admises à la phase de négociation



2017 T2

Travaux de Maçonnerie - carrelages - canalisations

17 Lots - 17 marchés Ville (dont 1 pour Paris Musées) et 14 Département
 - Maxi pour les 17 marchés Ville : 19 320 000 € HT / périodes de 24 mois
 - Maxi pour les 14 marchés Départements : 3 720 000 € HT / périodes de 24 mois

2017 T2

Travaux de plomberie et équipements sanitaires

10 Lots - 10 marchés Ville (dont 1 pour Paris Musées) et 9 marchés Département
 - Maxi pour les 10 marchés Ville : 7 050 000 € HT / périodes de 24 mois
 - Maxi pour les 9 marchés Département : 1 860 000 € HT / périodes de 24 mois

2017 T2

Travaux d'électricité Faux plafonds

18 Lots - 18 marchés Ville (dont 1 pour Paris Musées) et 15 marchés Département
 - Maxi pour les 18 marchés Ville : 21 630 000 € HT / périodes de 24 mois
 - Maxi pour les 15 marchés Département : 4 200 000 € HT / périodes de 24 mois

2017 T2

Travaux de Couverture

Actuellement 11 Lots - 11 marchés Ville (dont 1 pour Paris Musées) et 8 marchés Département
 - Maxi pour les 11 marchés Ville : 8 850 000 € HT / périodes de 24 mois
 - Maxi pour les 8 marchés Département : 1 800 000 € HT / périodes de 24 mois

2017 T3

Travaux de Déconstruction

Actuellement 2 marchés Multi-attributaires (propriétés communales et départemental)
 - Maxi Ville : 3 400 000 € HT / périodes de 12 mois
 - Maxi Département : 600 000 € HT / périodes de 12 mois
A compléter par un lot "Travaux de déconstruction au titre des mesures de police administrative"

2017 T3

Travaux de Vitrerie

Actuellement 5 Lots - 4 marchés Ville (dont 1 pour Paris Musées) et 1 marché Département
 - Maxi pour les 4 marchés Ville : 2 000 000 € HT / périodes de 24 mois
 - Maxi pour les 2 marchés Département : 280 000 € HT / périodes de 24 mois



Renouvellement des Accords Cadres à BC

Diagnostics amiantes et plomb

3 Lots - 3 marchés Ville (dont 1 pour Paris Musées) et 2 marchés Département

- Maxi pour les 3 marchés Ville : 1 700 000 € HT / périodes de 24 mois
- Maxi pour les 2 marchés Département : 200 000 € HT / périodes de 24 mois
- Maxi pour le marché Paris Musées : 50 000 € HT / périodes de 24 mois

2017 T4

Travaux câblages informatiques et téléphonique

3 marchés

- Maxi Ville : 9 600 000 € HT / période de 24 mois
- Maxi Département : 6 400 000 € HT / périodes de 24 mois
- Maxi Paris Musées : 400 000 € HT / périodes de 24 mois

2018 T2

Fourniture de matériaux bois, vitrerie, maçonnerie, moquettes d'expo et coton gratté

4 lots "techniques" - 4 marchés Ville - 3 marchés Département - 3 marchés Paris musées

- Maxi pour les 4 marchés Ville : 3 660 000 € HT / périodes de 24 mois
- Maxi pour les 3 marchés Département : 100 000 € HT / périodes de 24 mois
- Maxi pour les 3 marchés Paris Musées : 240 000 € HT / périodes de 24 mois

2018 T1

Fourniture de matériels électriques, luminaires et sources lumineuses

3 marchés

- Maxi Ville : 6 300 000 € HT / période de 24 mois
- Maxi Département : 200 000 € HT / périodes de 24 mois
- Maxi Paris Musées : 400 000 € HT / périodes de 24 mois

2018 T1

Fourniture de matériels de plomberie et équipements sanitaires

2 marchés

- Maxi Ville : 2 100 000 € HT / période de 24 mois
- Maxi Département : 60 000 € HT / périodes de 24 mois

2018 T1

Fourniture de visserie - quincaillerie et serrurerie - matériels électroportatifs, petits outillages et consommables

3 lots "techniques" - 3 marchés Ville - 3 marchés Département - 3 marchés Paris musées

- Maxi pour les 3 marchés Ville : 8 650 000 € HT / périodes de 24 mois
- Maxi pour les 3 marchés Département : 250 000 € HT / périodes de 24 mois
- Maxi pour les 3 marchés Paris Musées : 45 000 € HT / périodes de 24 mois

2018 T1



La direction des Affaires culturelles

Maître d'ouvrage pour le
Patrimoine Culturel
appartenant à la Ville de Paris

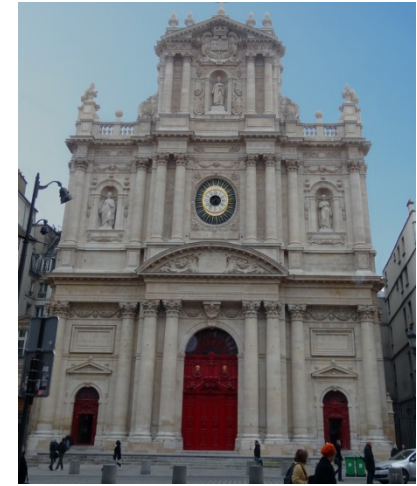


L'action de la sous-direction du Patrimoine et de l'Histoire envers le patrimoine culturel appartenant à la Ville de Paris

- Au sein de la Direction des Affaires Culturelles, la sous-direction du Patrimoine et de l'Histoire comporte notamment deux services spécialisés dans la conservation, l'entretien et la restauration des **96 édifices** appartenant à la Ville de Paris affectés aux cultes, ainsi que de leurs décors et œuvres d'art :
 - le Département des Edifices Culturels et Historiques, DECH
 - la Conservation des Œuvres d'Art Religieuses et Civiles COARC
- En regard du patrimoine culturel municipal, le [Département des Edifices Culturels et Historiques](#) assure la mission de représentant de la Ville – propriétaire, et de maître d'ouvrage de toutes les opérations de travaux nécessaires à la sauvegarde et à la valorisation des édifices
- La majeure partie de ces édifices culturels est protégée au titre des monuments historiques et quasiment tous sont des jalons emblématiques de l'histoire de l'art, de l'architecture et de la construction.



Quelques restaurations antérieures



Livraisons 2015-16

St-Germain de Charonne et St-Médard



Travaux en cours 2016-17

St-Augustin



St-Eustache



La Madeleine



2016-17 – Années de démarrage des études pour les projets du PIM

Consultations de maîtrise d'œuvre lancées en 2016 et 2017 (études en cours)

- 3^e : **Ste-Croix des Arméniens** – Restauration des parements intérieurs
- 4^e : **St-Merry** – Restauration des façades sud du chevet
- 4^e : **St-Louis en l'île** – Restauration des toitures et façades
- 8^e : **St-Philippe du Roule** – Restauration des toitures
- 8^e : **La Madeleine** – Restauration des façades (accord-cadre)
- 9^e : **La Trinité** – Echafaudage d'études ; restauration du massif d'entrée (accord-cadre)
- 11^e : **Notre-Dame du Perpétuel Secours** – Restauration des toitures
- 18^e : **St-Jean de Montmartre** – Tranche expérimentale de restauration des maçonneries
- 4^e : **St-Gervais** – Restauration du clocher et du bras nord du transept
- 9^e : **Notre-Dame-de-Lorette** – stabilisation-restauration des maçonneries
- 11^e : **ND-Perpétuel-Secours** – restauration des toitures
- 11^e : **St-Joseph** – restauration du massif d'entrée
- 12^e : **St-Esprit** – restauration des couvertures des coupoles et terrasses
- 13^e : **Ste-Anne-de-la-Butte-aux-cailles** – stabilisation pérenne



2016-17 – Année de démarrage des études pour les projets du PIM

Consultations de maîtrise d'œuvre en cours et à venir en 2017:

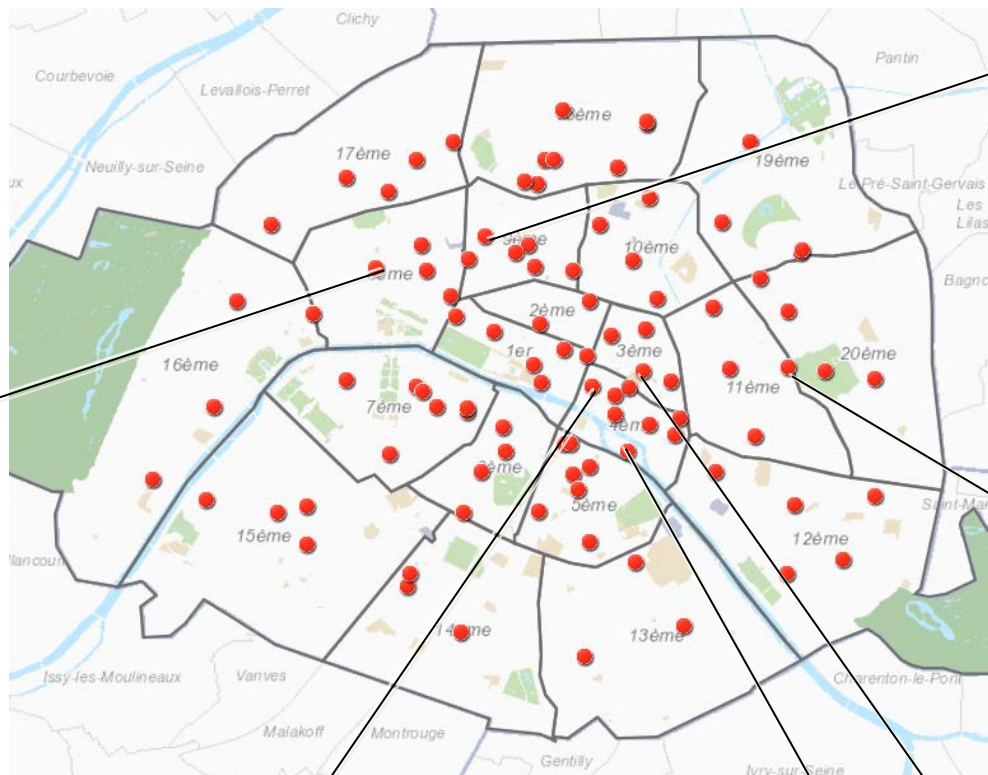
- 10^e : **St-Vincent-de-Paul** – restauration des toitures
- 14^e : **St-Pierre de Montrouge** – Restauration de la flèche du clocher
- 3^e : **St-Nicolas-des-Champs** – restauration des façades sud des chapelles
- 10^e : **St-Martin-des-Marais** – restauration des toitures et façades de la nef

2018 :

Les études préalables



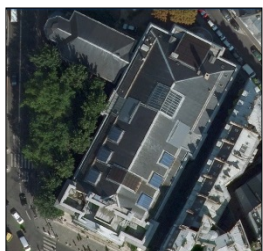
2017-18 – Consultations de travaux



Trinité – Echafaudage d'étude (2017)



St-Philippe du Roule – Toitures (2017)



ND du Perpétuel secours – Toitures



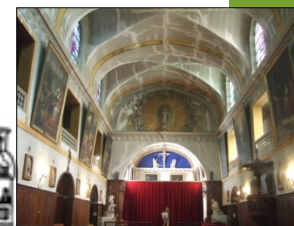
St-Merry - Façades sud du chevet (2017)



St-Louis en l'île – Toitures et façades



Ste-Croix des Arméniens – Parements intérieurs (2017)



2017-18 – Années de consultations pour la suite des travaux du PIM

Consultations de travaux à lancer aux 3^e et 4^e trim 2017 (études en cours)

- 3^e : **Ste-Croix des Arméniens** – Restauration des parements intérieurs
- 4^e : **St-Merry** – Restauration des façades sud du chevet
- 8^e : **St-Philippe du Roule** – Restauration des toitures
- 9^e : **La Trinité** – Echafaudage d'études
- **Marchés à commandes 2018 – 2021**
 - maçonnerie – pierre de taille
 - couverture
 - électricité

Signalement : la prise en compte dans le contenu des marchés de travaux de

L'affichage publicitaire éventuel

Le développement de mesures de prévention notamment en regard de la présence de plomb



2017-18 – Années de consultations pour la suite des travaux du PIM

Consultations de travaux en 2018 (1^{er} semestre ; 2^e semestre):

- 4^e : **St-Louis en l'île** – Restauration des toitures et façades
- 11^e : **ND-Perpétuel-Secours** – restauration des toitures
- 8^e : **La Madeleine** – Restauration du pronaos
- 13^e : **Ste-Anne-de-la-Butte-aux-cailles** – stabilisation pérenne
- 10^e : **St-Vincent-de-Paul** – restauration des toitures



2019 – Années de consultations pour la suite des travaux du PIM

- 18e : **St-Jean de Montmartre** – Tranche expérimentale de restauration des maçonneries
- 4^e : **St-Gervais** – Restauration du clocher et du bras nord du transept
- 11^e : **St-Joseph** – restauration du massif d'entrée
- 9^e : **Notre-Dame-de-Lorette** – stabilisation-restauration des maçonneries
- 12^e : **St-Esprit** – restauration des couvertures des coupoles et terrasses
- 14^e : **St-Pierre de Montrouge** – Restauration de la flèche du clocher
- 3^e : **St-Nicolas-des-Champs** – restauration des façades sud des chapelles
- 10^e : **St-Martin-des-Marais** – restauration des toitures et façades de la nef



PROGRAMME DE MANDATURE FORT INVESTISSEMENT POUR LES PISCINES



Présentation de la Direction de la Jeunesse et des Sports

- Exploitation et entretien de 500 équipements sportifs et jeunesse, dont
 - 145 gymnases, halle et salles de sport
 - 36 stades
 - 40 piscines
 - 60 Centres Paris Anim'
- 200 opérations de travaux d'entretien par an pour un montant d'environ 15 M€
- Opérations neuves et de grosses rénovations confiées à la Direction du Patrimoine et de l'Architecture (DPA)
- Parmi ces opérations, la DJS est en charge de la passation des marchés inférieurs à 90 K€ HT. La DFA assure la passation des marchés pour les montants supérieurs.



Programme d'investissement de la mandature

- 430 M€ d'investissement pour le sport dont 150 M€ pour les piscines
- 42 M€ d'investissement pour les équipements jeunesse
- Nombreux projets de rénovations et de créations
- Projets locaux liés au budget participatif, notamment les équipements sportifs de rue
 - 4,5 M€ en 2016 pour 15 opérations
 - 6,4 M€ en 2017 pour 19 opérations
- Préparation du Plan d'accompagnement de la candidature JO 2024



Attentes particulières en matière de travaux

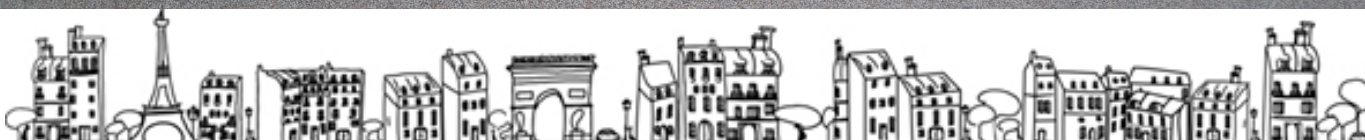
- Matériaux et matériels robustes et résistants à la forte fréquentation des installations
- Sécurisation des zones de chantier vis-à-vis du (jeune) public et frais associés
- Nettoyages de fin de chantier : enlèvement des gravats, nettoyage des zones d'accès et des locaux du personnel si utilisés
- Respect des délais incluant les fournitures et les interventions des sous-traitants
- Retard ou absence de transmission des dossiers des ouvrages exécutés



TEP du jardin Saint-Paul 4^{ème}

Réorganisation des installations sportives (budget participatif)

Coût des travaux : 325 000 €
Durée des travaux : 10 semaines



Piscine Catherine Lagatu 11^{ème}

Remplacement du faux-plafond de la halle bassin

Coût des travaux : 100 000 €
Durée des travaux : 8 semaines



Gymnase de la Fontaine au Roi 11^{ème}

Rénovation des vestiaires et des sanitaires et mise en accessibilité des locaux

Coût des travaux : 120 000 €
Durée des travaux : 8 semaines



Direction des Finances et des Achats



TEP Louis Braille 12^{ème}

Création d'une couverture et réfection du sol du TEP

Coût des travaux : 600 000 €
Durée des travaux : 18 semaines



Gymnase Jean Prévost 13^{ème}

Rénovation des vestiaires et de la halle sportive

Coût des travaux : 880 000 €
Durée des travaux : 16 semaines



Piscine Aspirant Dunand 14^{ème}

Remplacement des casiers vestiaires

Coût des travaux : 70 000 €
Durée des travaux : 8 semaines



Stade Pierre de Coubertin 16^{ème}

Mise aux normes du terrain de handball

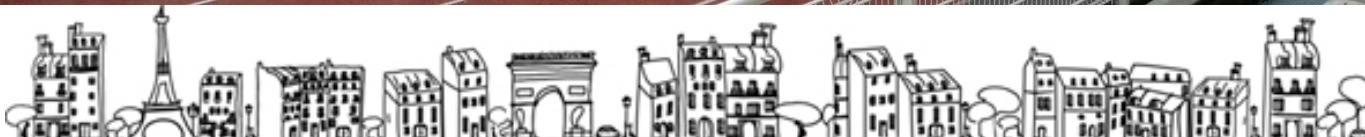
Coût des travaux : 710 000 €
Durée des travaux : 14 semaines



Stade Maryse Hilsz 20^{ème}

Remplacement du gazon synthétique

Coût des travaux : 260 000 €
Durée des travaux : 2 semaines



DIRECTION DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT



Marché de MOE pour l'aménagement de la Maison des Économies Solidaires et Innovantes



- 6 quai de la Seine 19^{ème}
- Aménagement du RDC et de l'enveloppe du bâtiment (Travaux de réaménagement du 1^{er} et 2^{ème} étages en cours)
- La conception du projet doit se faire suivant les principes de l'Economie circulaire : réemploi, réutilisation, recyclage, participation d'acteurs de l'économie circulaire, animations autour de ce thème
- Marché(s) de travaux à venir ensuite



Marché de MOE pour le réaménagement de la Chapelle Saint-Lazare



- Square Alban Satragne 10^{ème}
- Projet issu du budget participatif
- Aménagement pour la création d'un café associatif et une épicerie solidaire
- Valeur patrimoniale importante (monument inscrit)
- Marché de travaux à venir ensuite



Marché de démolition de 3 bâtiments bld Davout



- 73, 73bis, 75 boulevard Davout 20^{ème}
- Travaux de démolition des 3 bâtiments pour la construction d'un groupe scolaire et d'une crèche



Marché d'aménagement d'anciennes écuries en locaux associatifs



- 42 rue de l'Amiral Roussin
15^{ème}
- Travaux tous corps d'état de réaménagement de 500m² de locaux
- Création d'un dôme pour couvrir le patio



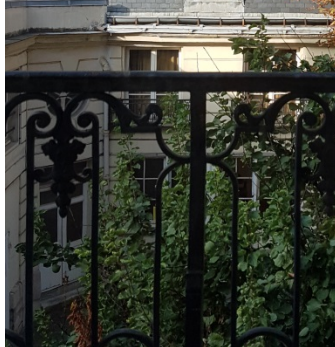
Marché de ravalement et reprise de structure des façades et de 2 cages d'escalier



- 22 rue Geoffroy Lasnier 4^{ème}
- Façades dégradées, nombreux problèmes structurels et menuiseries en mauvais état



Marché de ravalement et modernisation de la toiture de divers presbytères



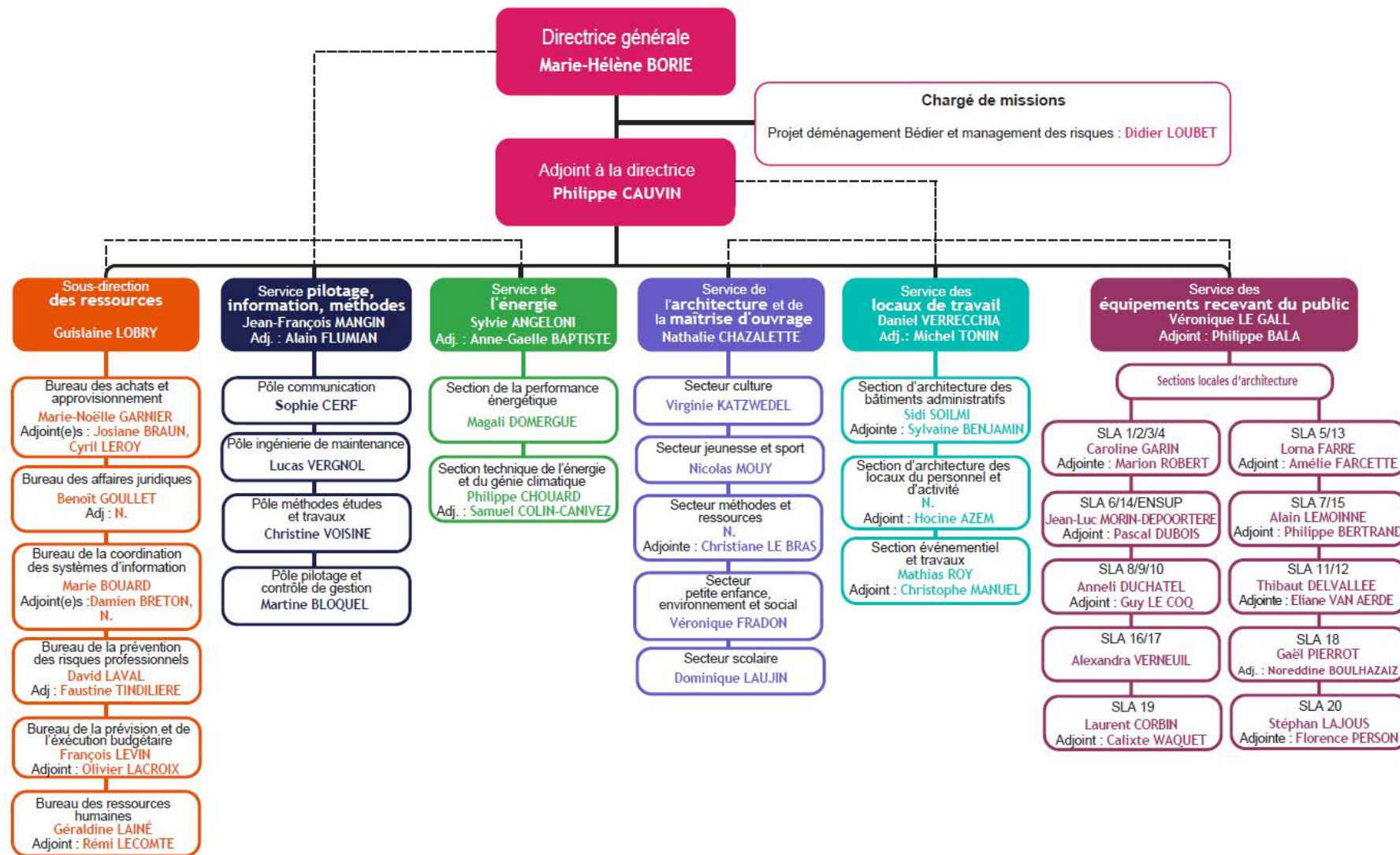
- Patrimoine historique, souvent inscrit ou classé
- 50 rue de Vaugirard 6^{ème}
- 13 rue des Barres 4^{ème}
- 39 rue des Invalides 5^{ème}
- 252 rue Saint-Jacques 5^{ème}
- 7 passage Saint-Paul 4^{ème}



LA DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE



DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE



Direction du Patrimoine et de l'Architecture

En 2016

- **1683** opérations de travaux, dont **14 livraisons de grands projets**



Direction du Patrimoine et de l'Architecture

En 2017

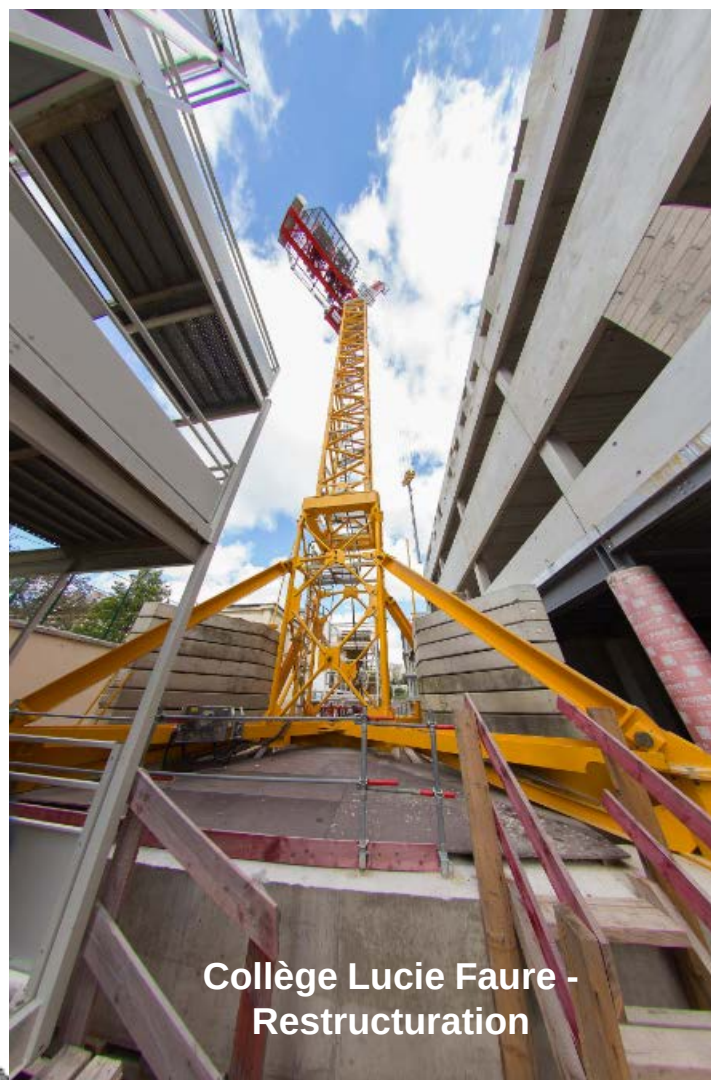
- **19** grands projets en **phase travaux**, dont 12 seront livrés en 2017



Piscine des amiraux - Rénovation



Ecole polyvalente Torcy - Construction



Collège Lucie Faure - Restructuration



Direction du Patrimoine et de l'Architecture

En 2017

▪ **19** grands projets en **phase travaux**, dont 12 seront livrés en 2017

- Collège Claude Chappe – Extension et restructuration
- Collège Lucie Faure 2 – Restructuration-extension du collège et création d'une crèche
- Crèche et halte- garderie Saint Blaise – Construction
- Groupe scolaire Cardinal Amette - Restructuration
- Ecole polyvalente Torcy - Construction
- Piscine Davout (fouilles archéologiques)
- TEP Neuve Saint Pierre – création d'un gymnase
- Piscine des Amiraux – Rénovation
- Piscine Mourlon - Réhabilitation
- Théâtre du Châtelet (curage)
- Théâtre de la ville (curage)
- Modernisation des centres thermiques)
- Supervision



LA PCN DANS LES MARCHES

- Forte concertation en 2016 avec l'ordre des architectes, la FFB, SYNTEC... sur les difficultés rencontrées par les candidats dans les appels d'offres précédents.
- Des adaptations en cours:
 - délais de consultation,
 - détail des caractéristiques de l'opération dès la phase de candidature ;
 - des avances plus élevées (20%),
 - des primes aux candidats classés 2^{ème} et 3^{ème} pour certains marchés de travaux (mis en œuvre notamment sur les marchés de travaux du Musée Carnavalet)...
- Premiers retours d'expérience :
 - La négociation apporte une réelle plus-value aux offres des candidats
 - Peu de candidatures sur certaines consultations, nécessitant de :
 - donner davantage d'informations sur l'opération et sur le calendrier de passation, de l'envoi du DCE à la notification
 - prolonger les délais de réponse en phase candidature et offre et le délai entre la notification et le démarrage du chantier



La PCN dans les marchés de travaux :

Durée : 6 mois

- PRO : préparation et lancement de l'AAPC
- Remise des candidatures : 30 jours
- Finalisation du DCE
- Sélection des candidats et lancement de la consultation des offres
- Remise des offres initiales : 30 jours
- Analyse et envoi des courriers de négociation aux candidats
- Réponse des candidats
- Auditions
- Envoi du CCTP modifié et questions éventuelles
- Remise des offres finales : 7 à 14 jours
- Attribution (CAO)
- Notification (après remise des attestations, délai de stand still, signature du marché et contrôle de légalité)



ENR 2

- Ferme solaire photovoltaïque au Parc Floral 12^e - 6 000 m² de panneaux environ => **arbitrage en cours**
- Géothermie : => **arbitrage en cours**
 - sur sondes au Centre horticole de Rungis (chaufferie de 7 MW)
 - sur nappe : 10 sites en études en 2017, réalisation en 2018
- Récupération de chaleur dans les égouts => **faisabilité en cours**
 - Secteur de la Mairie du 11^e (2 équipements)
 - Secteur de la visite publique des égouts 7^e (3 équipements)
 - Secteur du centre sportif Grange aux Belles 10^e (5 équipements)
 - Secteur de la Piscine des Amiraux 18^e (7 équipements)



Avancement des projets qui étaient en étude en 2016

- Piscine rue Davout 20^{ème} – 3.200 m² => **CREM Attribué**
- Piscine Elisabeth rue Appell 14^{ème} – 2.700 m² => **CREM Attribué**
- Rénovation partielle du musée Carnavalet => 8 lots. Lot curage sera attribué en juin. Pour le clos-couvert négociation à venir. Pour le DCE, envoi du DCE aux entreprises sélectionnées mi-mai. Les 4 lots muséographie : AAPC en juin. Lot signalétique : AAPC en octobre.
- Rénovation partielle du théâtre de la Ville => Lot curage attribué. Pour les autres lots les candidats ont été choisis. En attente des DCE.
- Rénovation partielle du théâtre du Châtelet => Lot curage attribué. Pour les autres lots, négociations en cours.
- Conservatoire du 14^{ème} arrondissement – 3.800 m² => **AAPC en cours**
- Ecole et crèche Chapelle International 18^{ème} – 5.000 m² => **Attribution en Septembre**



Avancement des projets qui étaient en étude en 2016

- Restructuration école et piscine Saint Merri 4^{ème} – 8.300 m² => **Négociation en cours**
- Restructuration lycée Championnet 18^{ème} – 3.600 m² => **Attribué**
- Crèche Bourdan (12^{ème}) => **Notification en mai**
- Crèche Haxo (20^{ème}) => **Reporté complément d'études**
- Crèche Max Jacob (13^{ème}) => **AAPC MAPA en cours. Date limite de remise des offres le 16 mai 2017**



En étude en 2017

- Marché de maîtrise d'œuvre pour le relogement temporaire de l'école maternelle Erlanger sur le site du groupe scolaire Murat, 162 boulevard Murat 75016 Paris relogement provisoire dans bâtiments modulaires. Le permis de construire a été déposé.
- Marché de maîtrise d'œuvre relative au réaménagement de la crèche et du centre de PMI au 3, square Alban Satragne - 75010 Paris
- Maîtrise d'œuvre hors loi MOP relative à la mise aux normes de la cuisine centrale Riquet 72 rue Riquet 75018 Paris.
- Marché de maîtrise d'œuvre relative à l'extension et à la restructuration du collège Courteline au 48, avenue du Docteur Arnold Netter - 75012 Paris



En étude en 2017

- Marché de maîtrise d'œuvre relative à la restructuration partielle du Palais Galliera situé au 10 avenue Pierre 1er de Serbie - 75016 Paris
- Marché de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement d'un lieu pour les arts du cirque et de la rue située rue Watt, Paris 13^{ème}
- Marché de maîtrise d'œuvre relative à la Construction de la Crèche Capitaine Marchal en bois et modulaire
- Marché de maîtrise d'œuvre relative à étude du schéma directeur d'accessibilité et de sécurité des pavillons de l'école Estienne - 18 bd. Blanqui





CVAE – Pantin – Création d'une déchetterie



Direction du Patrimoine et de l'Architecture

Ecole maternelle Torcy 18^{ème} - Construction



Direction du Patrimoine et de l'Architecture



Centre sportif Suchet 16^{ème} - construction



Direction du Patrimoine et de l'Architecture



Direction des Finances et des Achats

Collège Seligmann - Restructuration - reconversion de l'école en collège 16 divisions



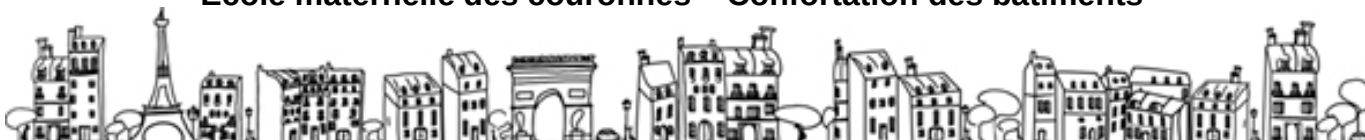


Crèche Pereire - Restructuration





Ecole maternelle des couronnes – Confortation des bâtiments





CEFP – Villepreux – création d'une unité de vie





Garage DPE Aubervilliers - Réhabilitation de la dalle du garage



Direction du Patrimoine et de l'Architecture



Cimetière de Thiais - Création d'un ossuaire



COMMENT RÉPONDRE AUX CONSULTATIONS ACCÈS – CONSEILS – ATTENTES



Maximilien : un portail d'accueil pour tous

ACCÉDER AUX MARCHÉS FRANCILIENS

Maximilien : le portail des marchés publics franciliens

<http://maximilien.fr/spip.php?rubrique4> (accès à l'Espace Entreprises)

- Accès à la programmation achats des collectivités d'IDF
- Informations sur les marchés publics
- Informations sur la bourse à la co/sous-traitance
- Inscription aux alertes mails

AVOIR DES INFORMATIONS SUR LES GME : WWW.MAXIMILIEN.FR



Participer aux consultations

MAXIMILIEN : DES OUTILS POUR VOUS

maximilien
LE PORTAIL DES MARCHÉS PUBLICS FRANCILIENS

Info bourse co/sous-traitance

Programmation achats Donneurs d'ordres

Accueil **Présentation MAXIMILIEN** **Espace acheteurs** **Espace entreprises**

Entreprises, pour vous, une nouvelle présentation des avis pour une recherche facilitée !

Nouvelle page d'accueil pour vos avis de marchés :

- En rouge : l'espace de recherche, plus rapide grâce à une carte de l'Ile de France
- En violet : pour s'inscrire, accéder aux services, trouver de l'aide. Si vous êtes déjà inscrit, l'identification, puis les données que vous souhaitez faire figurer dans la **bourse à la co/sous-traitance** sont en haut de page à droite, comme sur la plupart des sites. Vos suggestions à contact@maximilien.fr !

> ENTREPRISES

Pour vous, gratuitement :

- Recherche des avis de marchés franciliens
- Service d'alertes, panier, flux RSS
- Application smartphone, tablette
- Accès aux cahiers des charges
- Bourse à la co/sous-traitance

Accéder

> ACHETEURS PUBLICS

Déjà inscrit ?

Retrouvez ici tous les services incontournables pour votre collectivité ou votre pouvoir adjudicateur !

Accéder

Pas encore inscrit ?

En un clic, tout savoir sur l'adhésion à l'association Maximilien : les services, les conditions, la démarche.

Adhérer

Actualités

29 août 2013 : arrêté préfectoral approuvant la constitution du GIP Maximilien
L'arrêté préfectoral du 29 août 2013 portant approbation de (...)

Adhésion du Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF)
Le 10 juillet dernier, le Conseil d'administration du (...)

Toutes les actualités

Liens utiles

- Infos marchés publics (service-public.fr)
- Comprendre les marchés publics (BOAMP)
- Formulaire marchés officiels (DAJ)
- Infos certificats de signature électronique (DAJ)
- Achats responsables (ADEME)
- Plateforme du commerce équitable

Infos marchés publics

Portail d'avis

Répondre aux consultations

- Seul , en groupement ou sous-traitance

- **Seul : l'entreprise dispose des capacités et des moyens**

Si l'entreprise ne dispose pas seule des capacités et/ou moyens exigés par le marché, elle peut répondre en cotraitance ou en sous-traitance.

- **Cotraitance : groupement momentané d'entreprises (GME) : s'associer pour être plus pertinent**

- ✓ L'intérêt : réunir des compétences et / ou des capacités

Un choix en terme de responsabilité :

- ✓ Le rôle de mandataire : représentation juridique, coordination des cotraitants, interlocuteur privilégié de la Ville
- ✓ Le rôle de cotraitant : responsabilité à hauteur de ses engagements, à géométrie variable
- ✓ Groupement conjoint ou solidaire :

Le groupement est conjoint lorsque chacun des opérateurs économiques membres du groupement s'engage à exécuter la ou les prestations qui sont susceptibles de lui être attribuées dans le marché. La ville de Paris impose - en cas de groupement conjoint - que le mandataire soit solidaire de ses cotraitants.

En cas de groupement conjoint, l'acte d'engagement est un document unique qui indique le montant et la répartition détaillée des prestations que chacun des membres du groupement s'engage à exécuter.

Le groupement est solidaire lorsque chacun des opérateurs économiques membres du groupement est engagé financièrement pour la totalité du marché. En cas de groupement solidaire, l'acte d'engagement est un document unique qui indique le montant total du marché et l'ensemble des prestations que les membres du groupement s'engagent solidairement à réaliser.

- ✓ Impact sur la candidature et l'offre : contenu et cohérence



Répondre aux consultations

- Seul , en groupement ou sous-traitance

- **Sous-traitance :**

En sous-traitance, il n'existe aucun lien contractuel entre le sous-traitant et la personne publique dans le cadre de la sous-traitance, seul le titulaire est responsable personnellement et juridiquement de la bonne exécution du marché vis-à-vis du pouvoir adjudicateur.

En revanche, le candidat doit présenter son sous-traitant à la personne publique qui doit l'accepter avant tout commencement d'exécution des prestations (procédure d'agrément du sous-traitant permettant le paiement direct).

Cette présentation peut se faire soit au moment de la passation (soit au stade de la candidature, soit au stade de l'offre), notamment lorsque le candidat ne dispose pas seul des capacités et/ou moyens exigés dans le marché, soit pendant l'exécution du marché.



Répondre aux consultations

Les éléments de candidature

- N'oublier aucun document
- Si des niveaux minimaux de capacité sont exigés (Qualification, effectifs, CA,...) :
 - Fournir la preuve de la capacité
 - Eventuellement l'obtenir à plusieurs :
 - Former un groupement (GME)
 - sous-traiter

Dans ce cas :

Fournir pour tous (membre du GME, sous-traitant) les mêmes documents : éléments permettant d'apprécier les capacités professionnelles (références), techniques (moyen matériels et/ou humains) et financières (CA), engagement du sous-traitant sur le marché, qualifications,



Les éléments de l'offre

- Une lecture attentive des pièces
- Un mémoire technique circonstancié au vu des critères et des besoins (généralement qui suit les rubriques du cadre de mémoire technique (CMT) mis à disposition dans le Dossier de consultation des entreprises (DCE).
- Utiliser les cadres fournis par la Ville dans le DC : CMT, Détail quantitatifs estimatifs (DQE) et /ou décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF), le cas échéant.
- Transmettre tous les documents demandés



LES ATTENTES DE LA VILLE DE PARIS

- Identifier le meilleur rapport qualité/prix
- Un mémoire technique qui décrit clairement l'offre des candidats:
 - Un document exhaustif et clair (le jugement de la valeur technique se fait en grande partie sur la base de ce document)
 - Qui respecte impérativement le cadre de réponse fourni par la Ville



Les évolutions juridiques du droit des marchés publics

Les directives européennes de 2014 sont transposées à ce jour (**ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015** relative aux marchés publics et **décret 2016-360 du 25/03/2016** relatif aux marchés publics)

- De grands principes maintenus (liberté, égalité, libre accès) dans le souci de l'efficacité de la commande publique
- Des modalités renforcées et nouvelles :
 - Allotissement et ouverture aux PME
 - Lots réservés et ouverture à l'économie circulaire
 - Dématérialisation totale en 2018
 - Procédure concurrentielle avec négociation (PCN) pour pouvoir négocier et obtenir des offres pertinentes
 - Vigilance accrue par rapport aux offres anormalement basses, y compris pour les prestations confiées à un sous-traitant



■ **FOCUS SUR LES ETAPES ENTRE L'ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ ET L'ÉMISSION DU PREMIER BONDE COMMANDE OU ORDRE DE SERVICE**

■ **FOCUS SUR LES ATTESTATIONS ET DOCUMENTS/INFORMATIONS À FOURNIR POUR LES ENTREPRISES ATTRIBUTAIRES**



FIN DE LA PROCEDURE DE PASSATION

. I .
ATTRIBUTION

. II .
RECUPERATION ET
VERIFICATION DES
ATT FISC ET SOC

. III .
ENVOI DES
COURRIERS
AUX
CANDIDATS
NON
RETENUS

DELAJ DE
STAND
STILL
(11 jours)

. IV .
SIGNATURE DU
PA

. V .
Contrôle de
Légalité

. VI .
NOTIFICATION

Mise au point
et
récupération
du RIB le cas
échéant

Demande de
signature de
l'AE et des
pouvoirs le cas
échéant



EXECUTION

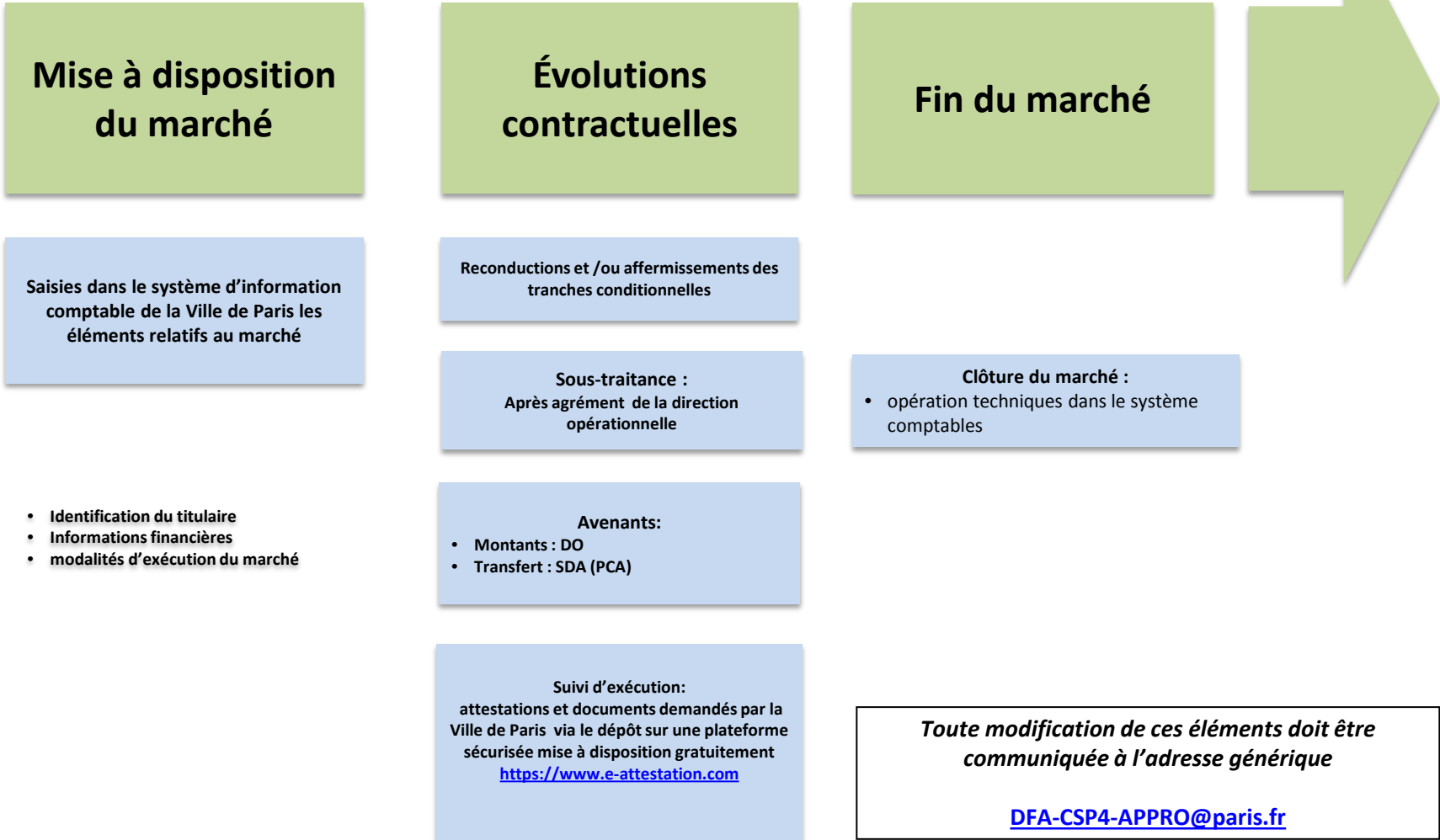


AVIS
D'ATTRIBUTION

. VII .
MISE A
DISPOSITIO
N DU
MARCHE

. VIII .
BC OU OS

. IX .
EVOLUTIONS
CONTRACTUE
LLES



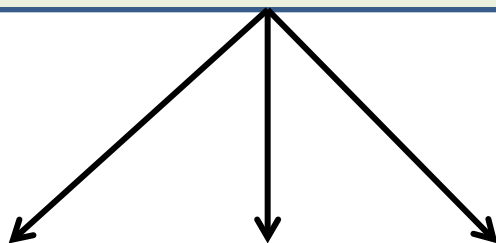
- ✓ Quand une entreprise obtient un marché public elle doit fournir plusieurs attestations.
- ✓ Ces documents sont à remettre uniquement par l'entreprise retenue au moment de l'attribution et avant la notification du marché
- ✓ Ces documents sont nécessaires car ils prouvent qu'elle est à jour dans toutes ses obligations sociales et fiscales.
 - C'est la garantie pour l'acheteur de travailler avec une entreprise respectueuse des droits et des devoirs de chacun
- ✓ Si l'entreprise est établie à l'étranger, elle doit produire un certificat établi par les administrations et organismes de son pays d'origine ou d'établissement.



PIECES JUSTIFICATIVES A PRODUIRE PAR LE CANDIDAT, ATTRIBUTAIRE PROVISOIRE D'UN MARCHE PUBLIC, ETABLI EN FRANCE

Article 45 de l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 relative aux marchés et article 51 du décret n°2016-360 du 25/03/2016 relatif aux marchés publics

Les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents attestant que le candidat a souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale ou sociale et a acquitté les impôts, taxes, contributions ou cotisations exigibles :



**Certificats
fiscaux**

**Certificats
sociaux**

Le candidat
produit également
les éléments de
l'article D.8254-2
du code du travail

Un extrait du registre pertinent

- un extrait K,
- un extrait K bis,
- un extrait D1,
- un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription.

<http://www.infogreffe.fr> ou
<http://www.extraitkbis.com/>

Une copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire.

Une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner mentionné aux 1° et a et c du 4° de l'article 45 de l'ordonnance du 23 juillet 2015.



Certificats fiscaux

Le candidat est tenu de remettre les certificats fiscaux délivrés par l'administration dont il relève.
Ces certificats attestent la souscription et le paiement de :

L'impôt sur le
revenu

L'impôt sur les
sociétés

La taxe sur la
valeur ajoutée

Où s'adresser? <https://cfspro.impots.gouv.fr/>

- Services fiscaux chargés de recevoir les déclarations
- Comptable des impôts



Certificats sociaux

Attestation de
fourniture des
déclarations sociales et
de paiement des
cotisations et
contributions sociales

prévues à l'article L. 243-
15 émanant de
l'organisme de
protection sociale
chargé du recouvrement
des cotisations et des
contributions *datant de
moins de six mois*
(attestation de vigilance
l'URSSAF ou équivalent)

<https://mon.urssaf.fr/>

Certificat de fourniture
et de paiement des
cotisations d'assurance
vieillesse et d'assurance
invalidité-décès dues par
les membres des
professions libérales

Visés au c du 1° de
l'article L 631-1 du code
de la sécurité sociale et
par les organismes visés
aux articles L 641-5 et L
723-1 du code de la
sécurité sociale.

[https://www.legifrance.
gouv.fr/affichCode.do?ci
dTexte=LEGITEXT000006
073189](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006073189)

Attestation de versement
régulier des cotisations
légales congés payés et
de chômage intérimaires

délivrée par les caisses
de congés payés
compétentes

[http://conges.cnetp.fr/cn
etp/commun/accueil.jsp](http://conges.cnetp.fr/cnetp/commun/accueil.jsp)

Attestation de régularité
au regard de l'obligation
d'emploi des travailleurs
handicapés

prévues aux articles L.
5212-2 à L. 5212-5 du
Code du travail délivrée
par l'Association de
gestion du fonds de
développement pour
l'insertion
professionnelle des
handicapés

<https://www.agefiph.fr/>

**Le candidat produit également les éléments
de l'article D.8254-2 du code du travail**



La liste nominative des salariés étrangers employés par ce dernier et soumis à l'autorisation de travail prévue à l'article L. 5221-2. Cette liste, établie à partir du registre unique du personnel, précise pour chaque salarié :

- . Sa date d'embauche ;**
- . Sa nationalité ;**
- . Le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail.**



- Si **l'acte d'engagement** n'a pas été signé lors de la remise de l'offre, l'entreprise attributaire sera invitée, si elle a remis son offre par voie papier, à le **signer**, ainsi que la mise au point du marché le cas échéant.
- Si le soumissionnaire auquel il est envisagé d'attribuer le marché est un groupement, la demande du pouvoir adjudicateur est **adressée au mandataire** qui doit présenter les pièces exigées pour l'ensemble des membres du groupement dans le délai fixé par l'acheteur
- Le soumissionnaire auquel il est envisagé d'attribuer le marché doit également produire les **documents attestant des pouvoirs des personnes habilitées à engager le soumissionnaire**.
- En cas de groupement, le mandataire, s'il a été habilité à représenter les membres du groupement vis-à-vis de l'acheteur, **doit produire un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement**.
Ce document devra préciser **l'étendue du mandat** :
 - habilitation pour signer, en leur nom et pour leur compte l'offre du groupement et le marché public ou l'accord cadre
 - habilitation pour signer, en leur nom et pour leur compte l'offre du groupement et toutes les modifications ultérieures du marché public ou de l'accord cadre et pour les représenter vis-à-vis du pouvoir adjudicateur .
 - Et en cas d'accord cadre à marchés subséquents , pour tous les marchés qui découlent de l'accord cadre.



Dans le cas où l'attributaire est un groupement momentané d'entreprises (GME), il sera demandé au mandataire, en tant que représentant du groupement, de compléter son dossier, le cas échéant, avec les éléments utiles à l'exécution financière du marché. Selon la forme du groupement et **en fonction des modalités d'exécution financière souhaitées** par le groupement ce dernier devra ainsi fournir :

- ✓ un ou plusieurs RIB
- ✓ La répartition des prestations entre les co-traitants
- ✓ Un pouvoir financier des co-traitants au mandataire



Groupements solidaires

Cas n°1

Absence de répartition des prestations

Compte au nom du groupement

RIB au nom du groupement

Cas n°2

Absence de répartition des prestations

Compte au nom du mandataire

RIB au nom du mandataire et pouvoir(s) financier(s) donnant le pouvoir au mandataire d'encaisser les sommes

Cas n°3

Répartition des prestations

RIB au nom de chaque co-traitant

Groupements conjoints



La répartition des prestations entre co-traitants est obligatoire :

- Soit par montant sur la base du montant maximum en cas de marchés à bons de commande
- Soit en nature de prestations (accords-cadres et marchés à bons de commande)

Cas n°1

Comptes bancaires
séparés

RIB au
nom au
nom de
chaque
co-
traitant

Cas n°2

Compte
bancaire au
nom du
mandataire

RIB au nom
du
mandataire

Pouvoir(s)
financier(s)
donnant le
pouvoir au
mandataire
d'encaisser les
sommes

Cas n°3

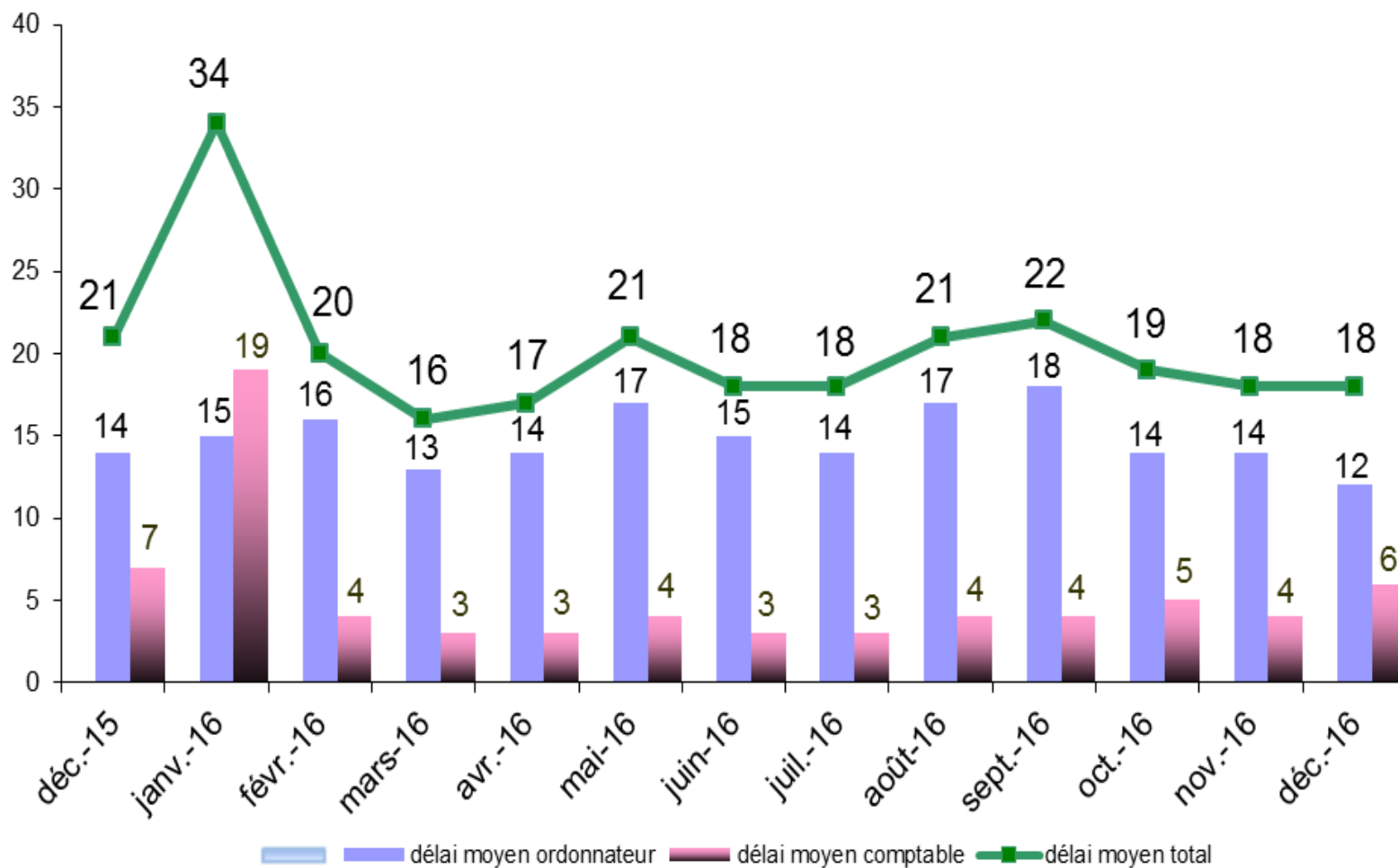
Compte
bancaire
unique au
nom du
groupement

RIB au nom
du
groupement

SUIVI DE VOS FACTURES ET PAIEMENTS

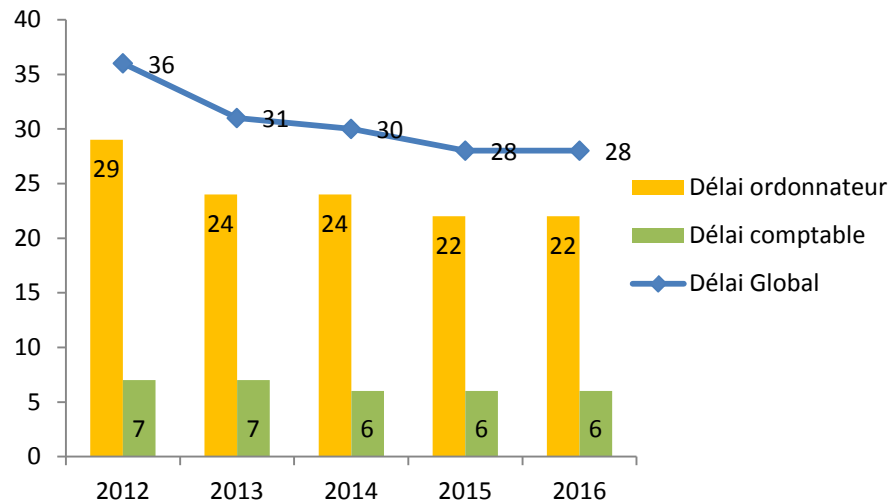


Délai Global de Paiement collectivité parisienne

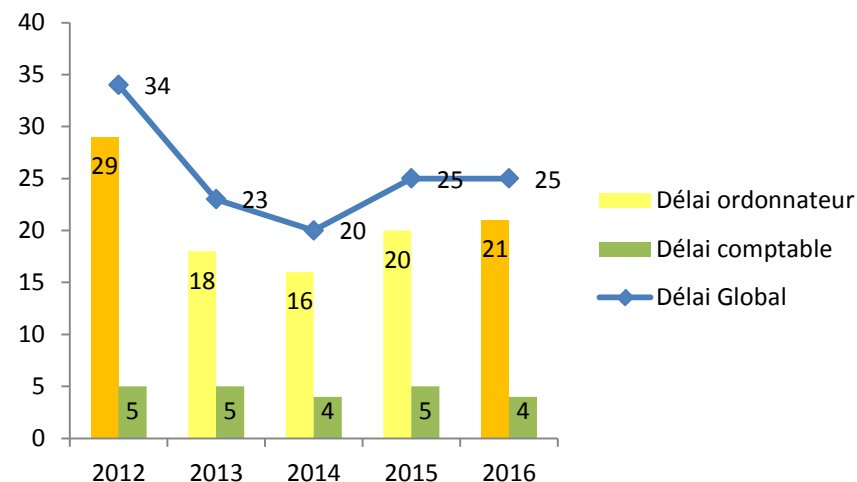


Délai Global de Paiement des directions DPA DAC et DJS

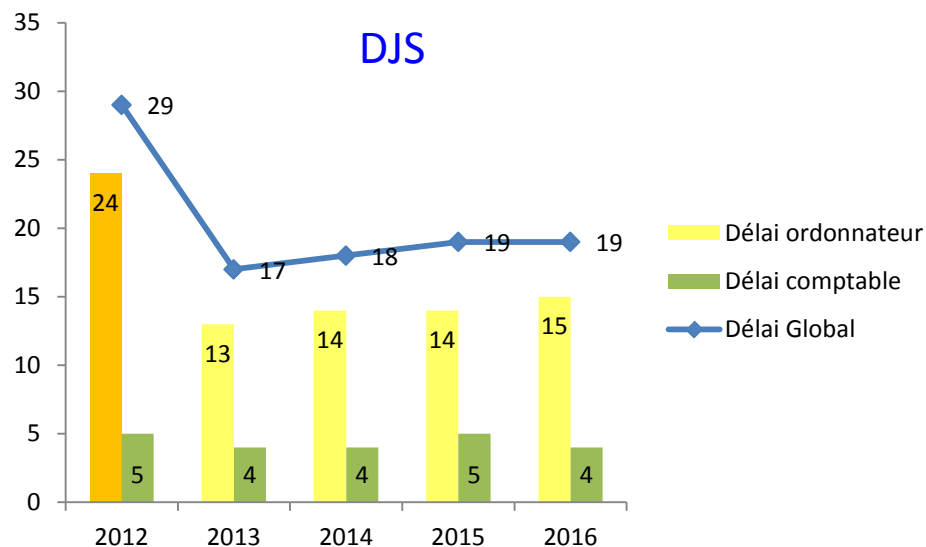
DPA



DAC



DJS



Notre dématérialisation de la sphère comptable

Le travail sur la facture numérique a démarré en 2009

Passage progressif de la dématérialisation simple, à la dématérialisation fiscale

2009 Factures Papiers dématérialisées

Création du Centre Facturier

Centralisation de la réception des factures
Ville/Département sauf ESA et ASE
Numérisation des documents
Archivage

Oct 2011

Ajout périmètre
Mairies
d'arrondiss.

Jan 2013

Centralisation
des factures ASE

Jan 2016

Expérimentation de la facture
électronique

Jan 2017

Démarrage de l'obligation
d'utiliser des factures
électronique
via Chorus Pro

2009

2010

2011

2012

2013

2014

2015

2016

2017

Sept 2011 Démat' Dépense

Dématérialisation des flux d'échange Dépense
avec le comptable

Oct 2012 Démat' Recette

Dématérialisation des flux d'échange Dépense
avec le comptable

2014 Paris Fournisseurs

Appli web pour permettre aux fournisseurs
de suivre leurs données comptables, leurs
factures et leurs paiements

2015 Pro. Serv. Fait

PSF déposé par le fournisseur vers les
agents Ville pour Validation



- Loi du 3 janvier 2014 → Ordonnance du 26 juin 2014

Cadre de développement de la facturation électronique ainsi que le calendrier visant à rendre obligatoire la facturation électronique pour les émetteurs de factures à destination de l'Etat, des collectivités locales et de leurs établissements publics respectifs :



➔ Mise en place d'une solution technique mutualisée permettant le dépôt, la réception et la transmission des factures électroniques . **Mise gratuitement** à la disposition des collectivités territoriales, des établissements publics et de l'ensemble des fournisseurs : **Chorus Pro**



Chorus Pro : les attendus de l'Etat



► Gains financiers : diminution associée au traitement des factures



► Gains de productivité : diminution du temps de traitement



► Gain de temps : diminution du délai de transmission des factures



► Gain environnemental : réduction de l'empreinte carbone



► Gains en termes de sécurité (archivage, trace de dépose etc.)

100 millions

De factures
échangées par an

77 500

Entités publiques

S

1 115 000

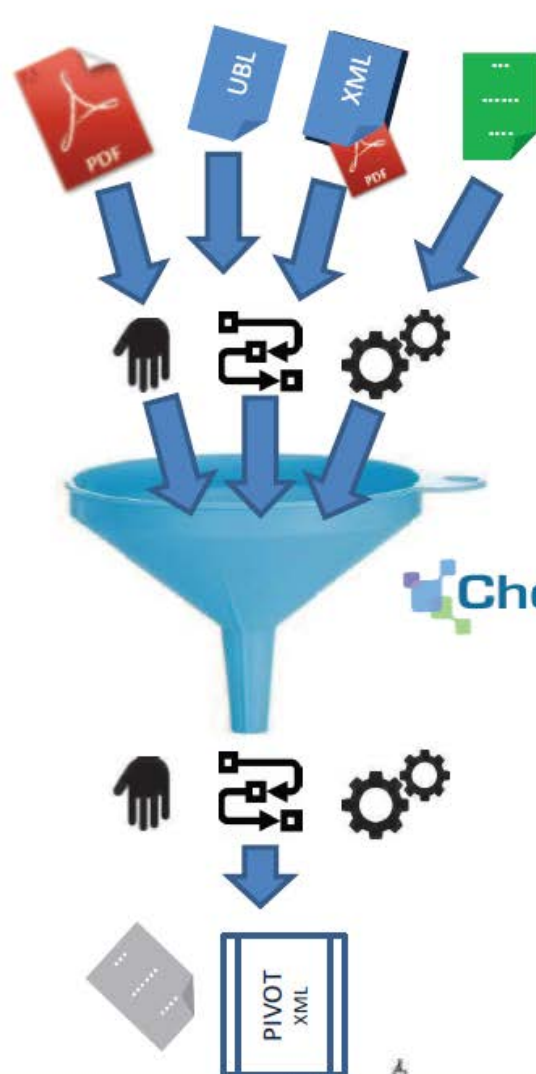
Fournisseurs
de la sphère
publique

- 3€ min

gain par facture
émise



Grands principes de Chorus Pro



A\ Format libre au choix du fournisseur

- PDF (+ validation ou saisie de données par le fournisseur)
- Flux électronique dit EDI (UBL, PES Facture etc.)
- Flux avec PJ encapsulées
- Saisie manuelle qui génère un PDF

B\ Mode de Dépôt libre

- Dépôt manuel sur le portail Chorus Pro
- Dépôt via un tiers de télétransmission
- Dépôt via programme informatique (API)

- Garantie de l'indépendance entre émetteur et récepteur
- Chorus pro est un concentrateur de données et un portail de suivi

C\ Mode de réception libre

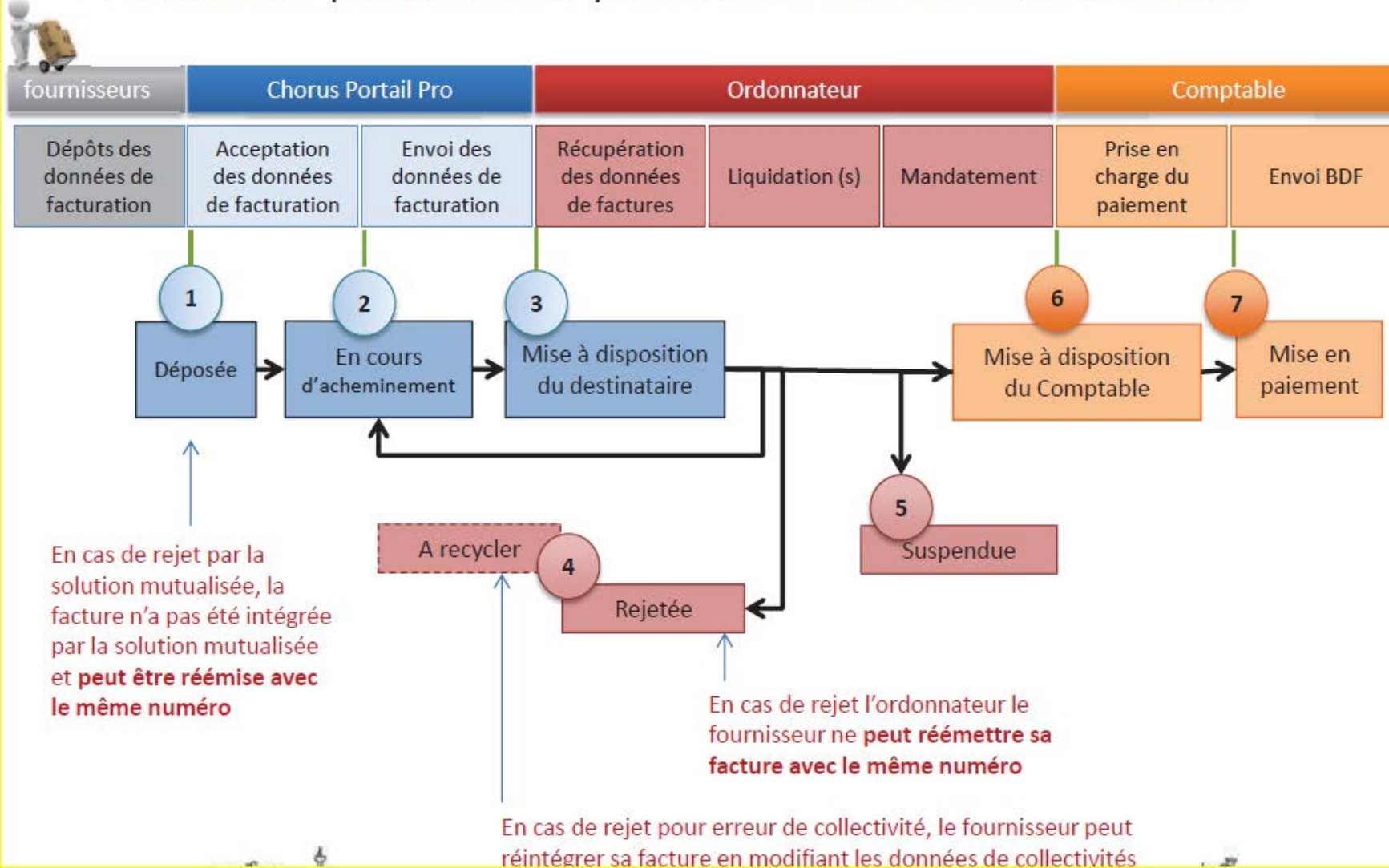
- Consultation et téléchargement manuel sur le portail Chorus Pro
- Transmission via un tiers de télétransmission (TdT)
- Téléchargement via programme informatique (API)

D\ Réception dans un format unique

- Un fichier pivot résumant les entêtes et pieds de facture
- Les factures originales et leurs pièces jointes
- Un fichier de suivi dans certains cas métiers (ex : soustraitance)

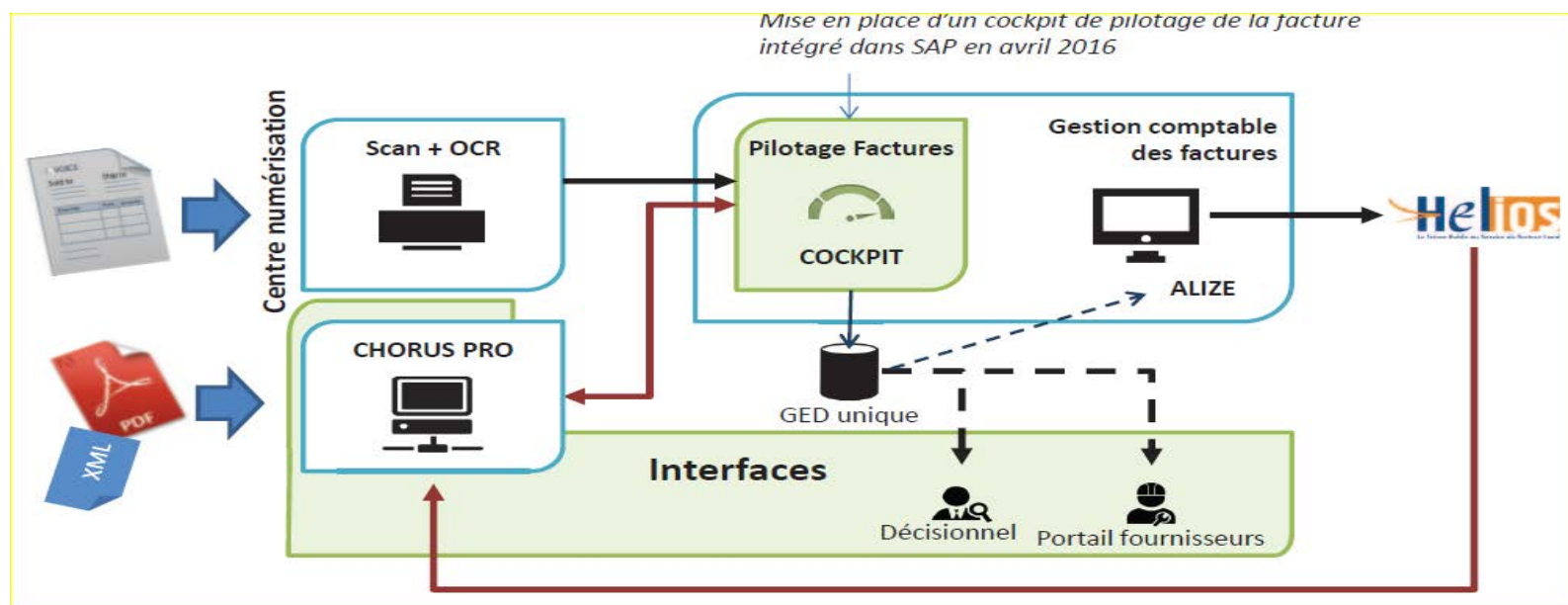
Chorus Pro : Portail de suivi du traitement de la facture

- Le fournisseur peut suivre le cycle de vie du traitement de sa facture



Chorus Pro et système comptable Ville

- Chorus Pro implique une nécessité d'avoir une gestion de la facture plus fine qu'aujourd'hui :
 - Lenteur et obsolescence du système Démafac
 - Difficulté à avoir une vision globale des factures non liquidées et celle déjà dans ALIZÉ
 - Pas de statut de rejet systématique de facture documentée et fiable dans l'outil de pilotage de la facture
- ➔ la Ville s'est dotée d'un nouvel outil de pilotage de la facture, dans SAP depuis avril 2016 qui permet d'obtenir une visibilité complète de la position des factures.



Chorus Pro : Impacts sur l'estimation du délai de paiement (1)

- **Pas ou Peu sur le Délai Global de Paiement :**

Délai = [Date de mise en paiement BDF - Date X de début de délai]

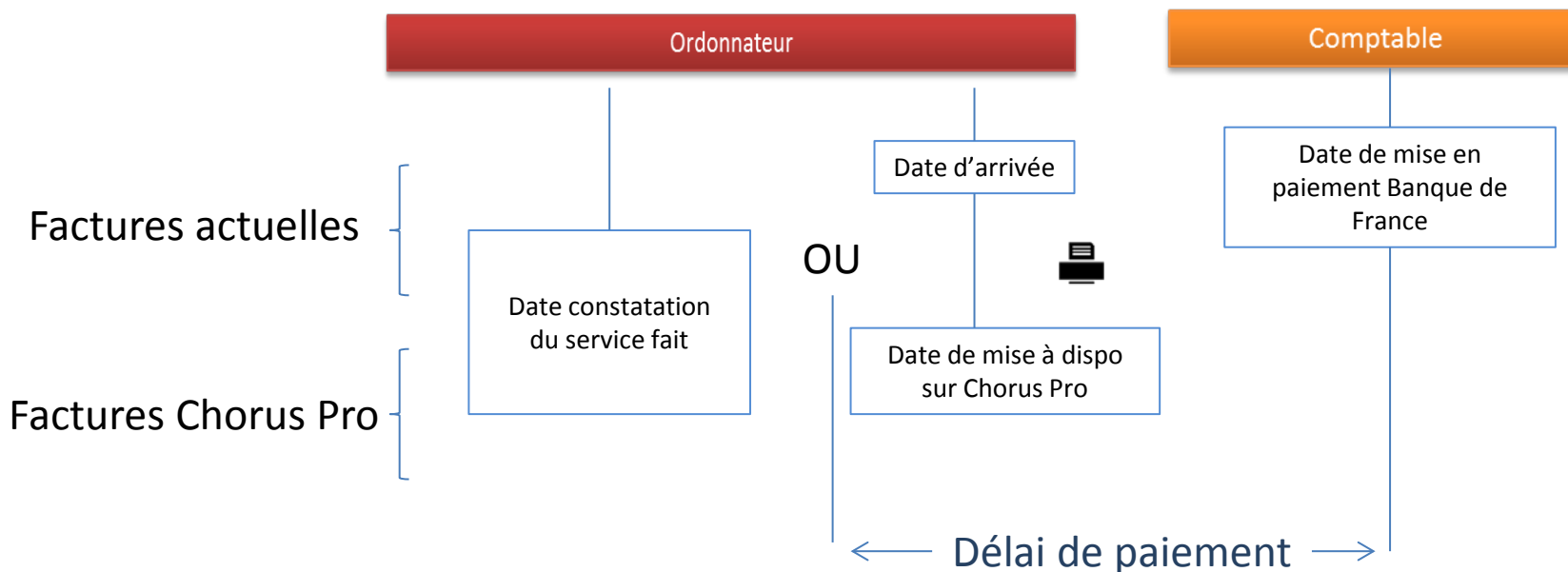
Aujourd'hui : X = Date la plus proche, entre la date d'arrivée de la facture et la date de constatation du service fait

- Avec Chorus Pro : X = non la date de dépose mais par la date de mise à disposition à l'ordonnateur par CPP (ou la date d'acquittement des flux en cas de branchement avec TDT – MDP non concernée)
 - ❖ En cas de litige entre le fournisseur et le pouvoir adjudicateur, la date servant de point de départ au DGP sera la date de dépôt de la facture + 2 jours
 - ❖ Dans le cas des marchés de travaux, la date servant de point de départ au DGP reste la transmission du projet de décompte du fournisseur à la MOE ou le DGD lorsqu'il est remis au pouvoir adjudicateur. Expérimentation en cours avec les ste Colas et Soletanche Bachy sur le projet de décompte des situations de travaux.



Chorus Pro : Impacts sur l'estimation du délai de paiement (2)

- ➔ **Chorus Pro n'a pas vocation à calculer le DGP** mais à fiabiliser des dates pour une estimation de ce délai en cas d'Intérêts Moratoires (Les dates seront cependant tracées dans l'outil)
- ➔ La date d'arrivée d'une facture papier ne peut être retenue pour début de délai de paiement **si la facture devait être déposée dans chorus.**



- **Archivage des factures directement dans Chorus Pro**

Actuellement l'archivage légal des factures électroniques est assuré par la Ville de Paris. Demain, la dépose dans Chorus Pro vaudra pour l'archivage légal et sera accessible pour les collectivités pendant 10 ans révolus.

- **Intégration de CP dans Paris Fournisseurs**

Avec une affiliation à FranceConnect de notre portail à l'image de ce qui est en préparation pour le compte Unique Parisien, possibilité d'aller vers une intégration plus forte entre les deux portails pour ne pas perdre les plus de ce qui a été développé (Détail des paiements, état liquidatif, pro. servi. Fait etc.)

- **L'absence de l'indication de l'EJ** (3% des factures) sera dans Chorus Pro
rédhibitoire = Il est donc indispensable que les fournisseurs s'assurent de la présence d'un numéro d'Engagement Juridique sur leur facture et surtout du bon numéro affecté à la commande facturée. Ceci pour s'assurer des délais de paiement plus réduits.



Chorus Pro: Liens utiles

- Un espace dédié à Chorus Pro sur Paris.fr
<http://www.paris.fr/professionnels/l-entreprise-au-quotidien/vos-factures-et-leurs-suivis-4224>
- Pour plus de renseignements sur le projet Chorus Pro, possibilité de s'adresser à :
DFA-ServiceFournisseurs@paris.fr

Pour déposer une facture :

<http://www.chorus-pro.gouv.fr>

Vidéo AIFE :

http://www.dailymotion.com/video/x52v7p4_la-facturation-electronique-avec-chorus-pro_news

Communauté Chorus Pro:

<http://communaute-chorus-pro.finances.gouv.fr/?action=publicPage&uri=intranetOnePage/4003>



Autoliquidation de la TVA pour les travaux réalisés par des sous traitants (1)

Depuis le 1er janvier 2014, **l'autoliquidation de la TVA** s'applique en cas de sous-traitance de travaux du bâtiment et des travaux publics.

Les sous-traitants ne facturent pas de TVA aux donneurs d'ordres.

Il appartient à l'entreprise donneur d'ordres d'autoliquider la TVA.

Périmètre : travaux de construction, y compris ceux de réparation, de nettoyage, d'entretien, de transformation et de démolition effectués sur un bien immobilier par une entreprise sous-traitante :

- ✓ **travaux de bâtiment,**
 - ✓ travaux d'équipement lié à la sécurisation de l'immeuble qui s'incorporent au bâti
- ✓ **travaux publics/génie civil**
 - ✓ Intégralité des travaux publics
 - ✓ Les routes et leurs travaux de confortement,
 - ✓ Équipement de sécurité ou de signalisation



Autoliquidation de la TVA pour les travaux réalisés par des sous traitants (2)

- ✓ Travaux d'entretien et de maintenance quand ils sont le prolongement ou l'accessoire des travaux immobiliers
- ✓ Ne sont pas des travaux en relation avec un bien immobilier si les prestations suivantes sont réalisées par des sous traitants.
 - ✓ Curage et détartrage des canalisations
 - ✓ Diagnostic de conformité des branchements
 - ✓ Inspection télévisée des réseaux intérieurs

Pour aller plus loin :

http://www.impots.gouv.fr/portal/deploiement/p1/fichedescriptive_7142/fichedescriptive_7142.pdf



Autoliquidation de la TVA pour les travaux réalisés par des sous traitants(3)

- ☐ A la déclaration de sous-traitance indiquez « autoliquidation » au lieu et place du taux applicable

Rubrique F du DC4 :

F - Nature et prix des prestations sous-traitées.

■ Nature des prestations sous-traitées :

■ Montant des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant :

a) Montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant dans le cas de prestations ne relevant pas du b) ci-dessous :

- Taux de la TVA :
- Montant maximum HT :
- Montant maximum TTC :

b) Montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant dans le cas de travaux sous-traités relevant de [l'article 283-2 nonies du code général des impôts](#) :

- Taux de la TVA : autoliquidation (la TVA est due par le titulaire)
- Montant maximum hors TVA :

■ Modalités de variation des prix :



Mise en place d'un service facturier

Le SFACT est :

- instauré par l'article 41 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- placé sous l'autorité du comptable public ;
- composé d'agents issus des services de la VDP et de la DRFiP ;
- chargé de recevoir, liquider, contrôler et payer les factures.

Le SFACT a pour objet de :

- Supprimer les contrôles redondants
- Réduire les délais de paiement
- Renforcer la qualité comptable
- Professionnaliser les tâches des agents

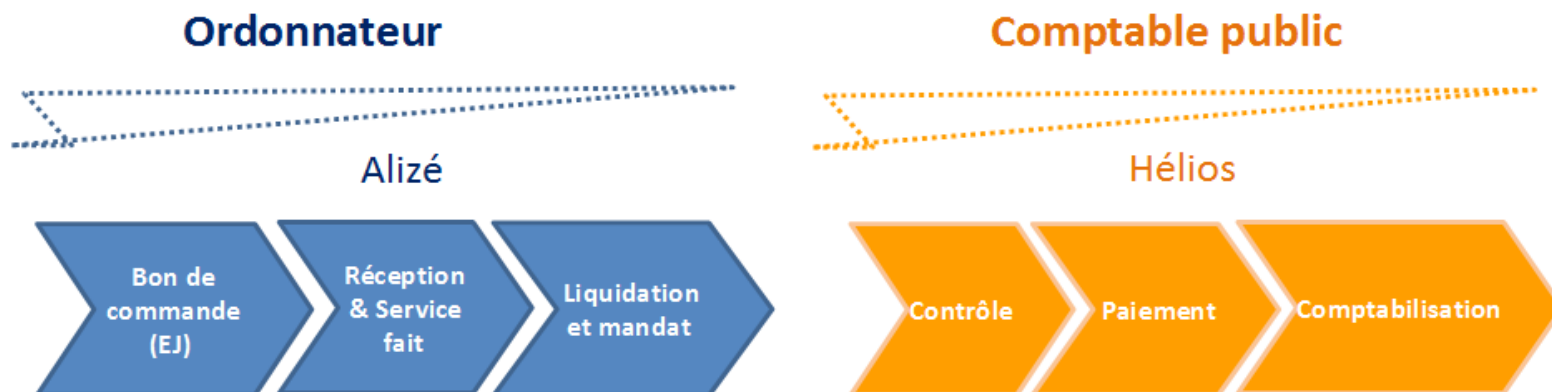
Le SFACT est une organisation de la dépense publique qui a fait ses preuves :

l'État, certains établissements publics nationaux et l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris ont mis en place ce type d'organisation avec succès et des gains significatifs en termes de performance et de qualité de la dépense.

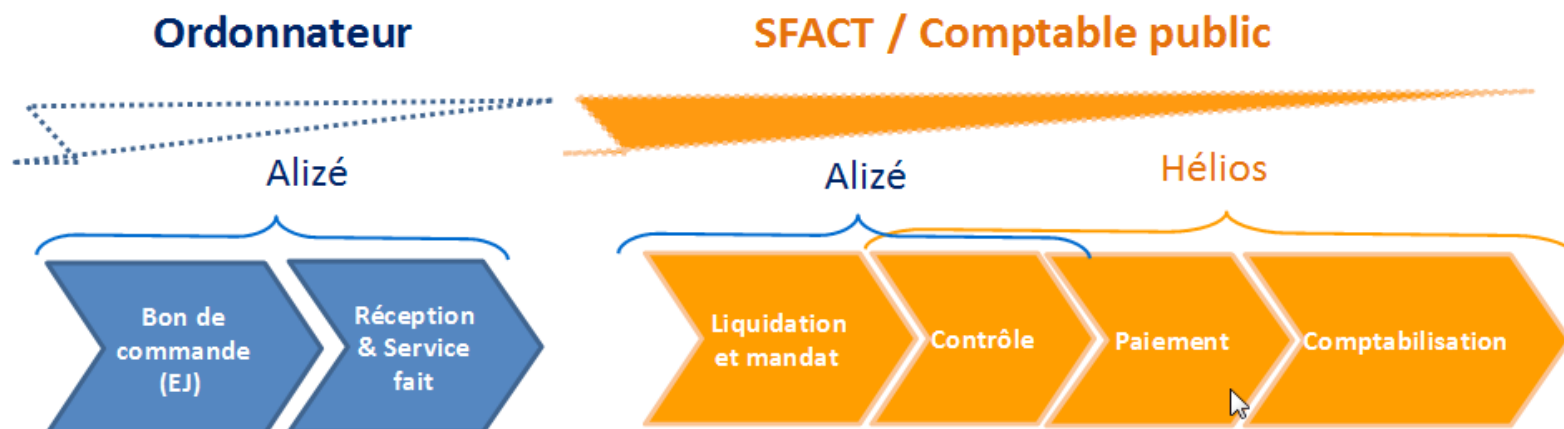


Le SFACT : mutualiser pour une meilleure qualité

Organisation actuelle



Organisation en mode SFACT



SFACT : Les bénéfices d'une gestion en mode service facturier (1)

Une rationalisation de la dépense au service d'une plus grande efficacité

- La mise en place d'un service facturier permet de supprimer les contrôles redondants sur la liquidation de la dépense, effectués aujourd'hui à la fois au sein des CSP de la VDP et de la DRFiP.

Le contrôle de la facture n'est ainsi effectué qu'une seule fois, au sein du SFACT. Les contrôles des articles 19 et 20 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique sont effectués par les agents du SFACT en amont de la prise en charge de la dépense.

- La mixité des personnels induit une complémentarité des compétences au sein du SFACT qui dans la chaîne, améliore la qualité du mandatement.

Le positionnement du comptable plus en amont permet de limiter et repérer les erreurs plus tôt. Les mandats étant confectionnés après les contrôles incombant au comptable public, les rejets de mandats n'ont plus lieu d'être, une fois le bordereau de mandats signé par l'ordonnateur. Par ailleurs, le circuit de transmission des factures est simplifié, évitant notamment leur dispersion.



SFACT : Les bénéfices d'une gestion en mode service facturier (2)

- Les gains en termes de productivité dans le processus de la dépense conduisent à une meilleure maîtrise des délais de paiement.

Cela bénéficie aux fournisseurs et à la collectivité ; les risques d'intérêts moratoires dus au dépassement des délais sont réduits et la collectivité se trouve en capacité de négocier des conditions de prix plus favorables.

- Les relations avec les fournisseurs se voient améliorées par la centralisation du traitement des factures et de leur paiement au sein du SFACT qui peut délivrer des informations en temps réel.

Mise en place du service facturier en septembre 2017 lors du déménagement des services de la Direction des Finances et des Achats sur le site Bédier 13^{ème} arrondissement.



Ressources utiles

Sur paris.fr - <http://www.paris.fr/pro>

1-Demande de contact avec un acheteur de la Ville

<https://teleservices.paris.fr/sourcing/>

2- Création d'alerte mail sur Maximilien

<https://marches.maximilien.fr/>

3- La plaquette fournisseur de la Direction des Finances et des Achats

<http://next.paris.fr/pro>

4- Fiches pratiques : le [GME](#), le téléchargement d'un [dossier de consultation](#) (DCE), la [création des alertes mails](#), la [plateforme de dématérialisation des marchés publics franciliens Maximilien](#)

5- Bourse à la co/sous-traitance sur Maximilien

<http://www.maximilien.fr/>

6- Portail Paris Fournisseur réservé aux titulaires de nos marchés

<http://www.paris.fr/fournisseurs>



Merci de votre attention

VOS QUESTIONS



Merci de votre attention

Merci de votre Attention

